

jeudi

Une gifle magistrale aux Nordiques

page C-1

Urbanisation sauvage à Val-Bélair

Le développement "L" à Val-Bélair est un exemple frappant d'urbanisation sauvage et des maux de tête que cela cause à la municipalité.

page A-4

Message à retardement

(AFP) — Un message vieux de 104 ans, abandonné le siècle dernier par les membres d'une expédition polaire austro-hongroise, a été découvert récemment au Groenland, annonce l'agence Tass. Contraints d'abandonner leur navire prisonnier des glaces près du fjord François-Joseph au Groenland, les membres de l'expédition avaient rejoint la terre ferme à pied. Le chef, Charles Vajprecht, avait alors déposé des messages racontant la progression du groupe. C'est un de ces messages qu'a découvert parmi des pierres un mécanicien hydrographe du ministère soviétique de la Marine. Ecrit en gothique, enveloppé d'un parchemin et enfermé dans un coffret de bois lui-même caché dans un vase de porcelaine, le texte de Charles Vajprecht contenait les mots suivants: "Nos efforts pour dégager le navire emprisonné par les glaces sont demeurés vains et l'équipe a pris la décision de le quitter à bord de canots afin de gagner la terre."



Le pape à Istanbul

Le pape Jean-Paul II est accueilli, aujourd'hui, à son arrivée à l'aéroport d'Istanbul par le patriarche Dimitrios I de la religion grecque orthodoxe. Cette visite au patriarche fait partie du voyage de trois jours du Pontife en Turquie. Celui-ci s'entretiendra avec Dimitrios I de l'unité des Chrétiens.

voir à la page D-2

sommaire

Annonces classées	D-9 à D-21
Arts et spectacles	B-8 à B-10
Bandes dessinées	D-21
Bridge	D-18
Carrières et professions	B-6
Consommation	C-10 et C-11
Décès	D-23
Economie-finances	D-4 à D-8
Feuilleton	D-19
Horoscope	D-20
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	D-1 à D-3 et D-21 à D-23
Mot mystère	D-17
Mots croisés	D-18
Page des lecteurs	A-8
Page documentaire	A-7
Patron	D-20
Pierre Champagne	A-11
Sport	C-1 à C-9
Télévision	B-10

météo

Nuageux, neige, vent modéré. Max: -2. Demain, nuageux, neige. détails en page D-17

Hydro-Québec

On répare les pannes mais ça ne négocie pas

par Michel CORBEIL

A leur première journée de greve générale illimitée, les employés d'Hydro-Québec ont effectué, comme promis, les réparations des quelques pannes de courant qui se sont produites, hier, à travers la province. D'autre part, un calme plat a régné sur les lignes de piquetage et autour de la table de négociation.

Le temps aidant, aucune panne

importante n'a été signalée dans la région de Québec, de la Beauce et de l'Est du Québec. Dans le secteur Montmorency, qui s'étend sur la rive nord, de La Malbaie à Saint-Raymond, dans le comté de Portneuf, et sur la rive sud, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à Saint-Agapit et dans une partie de la Beauce, 25 pannes ont privé d'électricité quelque 2.500 abonnés.

A 2h, la nuit dernière, la majorité

des interruptions de courant avaient été réparées par les syndiqués qui veillent à assurer les services essentiels et le service de la réparation. Le plus important bris s'est produit dans la région de Disraeli, le courant étant coupé vers 22h. Tot ce matin, les employés d'Hydro-Québec étaient toujours sur place pour ramener la situation à la normale pour les 1.300 clients. La même situation prévalait

(Suite à la page A2, 3e col.)

D'ici à 10 ans Québec repeuplera ses vieux quartiers

par Denis ANGERS

Handicapée par un centre-ville qui agonise, qui se vide de sa population et où les conditions de logement frôlent plus souvent qu'autrement la vétusté, la municipalité de Québec deviendra résolument interventionniste au chapitre de l'habitation et multipliera, d'ici à dix ans, les efforts pour revivifier et redensifier ses vieux quartiers.

Telle est la politique d'ensemble qui se dégage d'un volumineux rapport sur l'habitation à Québec, rapport élaboré depuis un an par une équipe d'élus et de fonctionnaires municipaux et qui a rendu public, ce matin, le président du groupe, M. Yvon Vézina.

Reconnaissant la situation déplo-

rable dans laquelle se trouvent les vieilles paroisses de la capitale — essentiellement sises au centre-ville — le groupe de travail recommande conséquemment aux administrateurs locaux la construction, en priorité, d'au moins 1.500 nouvelles unités d'habitation par année, dont les deux tiers devraient se retrouver au coeur de la Vieille Capitale.

Dans cette optique, et pour remplir cet objectif de 16.000 nouveaux logements en dix ans, le groupe de travail recommande à la municipalité de constituer à court terme un fonds spécial de \$3 millions destiné à l'acquisition, par la ville, des multiples terrains vacants qui sont actuellement sous-occupés à Québec et de tous ceux

(Suite à la page A2, 1re col.)

Le soleil ne luit pas pour tous à Téhéran

par Christiane BERTHIAUME (collaboration spéciale)

TEHERAN — "Dites au monde dans quelles conditions épouvantables nous vivons", vocifère un Iranien alors que je m'apprête à parler à des femmes qui font leur lessive au bord de la rue dans la soi-disant ville moderne de Téhéran. En cinq minutes, la foule nous entoure. Le ton monte.

"Est-ce une Américaine?" demande-t-on agressivement à mon interprète à mon sujet. "Non, non" dément-elle apeurée et me faisant signe qu'il vaut mieux quitter les lieux. "Elle est française et vous savez comme la France a été bonne en accueillant l'ayatollah Khomeiny."

La foule rassurée, nous regardons tranquillement notre automobile. Mais il ne fait pas bon d'être étranger par les temps qui courent dans les quartiers très pauvres du sud de la capitale où se trouvent les mostazafins, les opprimés, les abandonnés, les va-nu-pieds si chers à l'imam Khomeiny.

A proximité de leurs bidonvil-

les, se trouve un très beau parc avec de la pelouse verte, de grands espaces vides, des arbres dont les feuilles ont pris les couleurs de nos automnes et dans lequel le chah venait atterrir en hélicoptère autrefois. Le contraste est frappant. C'est même insultant. On ne s'étonne pas que les gens du sud aillent manifester devant l'ambassade américaine pour montrer que le chah et ses amis des Etats-Unis sont à la source de tous leurs maux.

Imaginez

Imaginez une ville de cinq millions d'habitants qui s'étend sur des dizaines de milles de circonférence avec une longue artère, le boulevard Mossadegh (autrefois Pahlavi), qui descend du nord au sud sur vingt kilomètres. Imaginez qu'elle est bâtie sur le versant d'une montagne et qu'à mesure qu'on descend le grand boulevard, les maisons, les boutiques, les trottoirs se détériorent, qu'on passe du

(Suite à la page A2, 1re col.)

■ autres nouvelles en page D-1

Attention au sexe pendant la grossesse

BOSTON (d'après AFP et NYTNS) — L'opinion selon laquelle des relations sexuelles pendant la grossesse ne sont pas dangereuses pour le fœtus est remise en question par un médecin américain, le Dr Richard Naeye.

Selon une étude du Dr Naeye, publiée dans le dernier numéro du "New England Journal of Medicine", les risques d'infection du fœtus, conduisant à des naissances prématurées et à des malformations, sont deux à trois fois plus élevés lorsque la mère a des relations sexuelles dans le 3e trimestre de sa grossesse que chez un fœtus dont la mère a fait preuve d'abstinence.

L'étude du Dr Naeye se base sur des rapports datant de 1959 à 1966 et, il reconnaît que les chiffres d'infection pourraient être inférieurs maintenant.

D'autres études basées sur des informations recueillies dans le cadre du même projet de recherche mené

(Suite à la page A2, 2e col.)

Médecin missionnaire Marcel Roy retourne au Cambodge

par Réal LABERGE du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Je pars en vitesse pour le Cambodge... la Croix-Rouge est en train d'arranger les choses... je pense bien pouvoir passer la frontière... un engagement pour six mois!"

Le jeune médecin missionnaire Marcel Charles Roy, qui a été un des premiers à révéler au monde le génocide du peuple khmer, il y a déjà plus de deux ans et demi, empile en toute hâte contre l'entrée du restaurant Opera, de La Pocatière, une ribambelle de lourdes valises.

Il prend l'autobus Voyageur, dans

quelques minutes, pour Montréal... et le premier jet de Mirabel, en direction du Sud-Est asiatique! "D'abord, je fais un saut en Thaïlande, qui en est la plaque tournante, puis ce sera, je l'espère bien, un retour au Cambodge", lance-t-il à la volée, devant quelques curieux médusés.

Je mets la main à la manoeuvre des bagages. Puis Marcel Roy m'invite à le suivre à l'intérieur, si je veux poursuivre plus loin cette entrevue surprise, sur un départ aussi précipité. Il lui faut acheter sans délai son billet, un "aller seulement pour Longueuil... la station de métro".

(Suite à la page A2, 1re col.)



Marcel Roy remercie le conducteur d'Autobus Voyageur, qui vient de s'occuper des nombreuses valises de ce médecin missionnaire de La Pocatière, qui partait hier pour le Cambodge.

Le Soleil, Réal Laberge

D'ici à 10 ans... (Suite de la première page)

qui peuvent devenir disponibles. Ce faisant, il sera possible de rétroceder aux promoteurs intéressés — qu'ils soient publics ou privés — plusieurs emplacements à des prix y permettant une construction d'habitation à courte échéance. Et, du coup, de donner une impulsion renouvelée au centre-ville de Québec.

Pléthore de recommandations

Véritable "guide d'usage" de l'habitation à venir à Québec, le document de 89 pages du groupe de travail fourmille par ailleurs de recommandations qui, toutes, vont dans le sens d'interventions plus marquées — et plus massives — de l'administration locale dans les conditions de logement des Québécois.

Ainsi, par exemple, la ville devra-t-elle investir au minimum \$1 million par an dans ses programmes de restauration, de manière à permettre la remise en état des 13.245 logements de Québec qui ne sont pas encore inclus dans les politiques actuelles d'aide à la rénovation. Cette intervention massive — qui pourrait nécessiter des déboursés municipaux de l'ordre de \$20 millions — devra toutefois procéder d'une participation substantiellement accrue des gouvernements, les ressources limitées de la ville ne lui permettant pas de se confiner aux programmes actuels.

Par ailleurs, dans sa politique globale, la municipalité de Québec garantit son appui maximum aux projets de type coopératif et sans but lucratif. Comme elle renie carrément la formule actuelle des HLM, préfé-

rant de beaucoup l'instauration de formules d'allocations au logement.

Taxes coupées, autobus favorisés

En outre, de soutenir le groupe de travail, la loi devrait prévoir l'étalement, sur trois ans, de la réévaluation d'une propriété restaurée. C'est là, soutiennent les auteurs du document, une mesure incitative puissante à défaut de laquelle le gouvernement devrait songer à l'octroi d'un allègement fiscal.

De plus, insiste-t-on dans le rapport-synthèse, la ville devra dorénavant se montrer beaucoup plus dynamique à l'endroit de la CTCUQ, de façon à améliorer la desserte, par le transport en commun, des quartiers du centre-ville. Ce dynamisme de Québec devra cependant se voir doublé d'interventions des gouvernements supérieurs, notamment par le biais d'augmentations des tarifs de stationnement et de l'instauration massive du système des heures flexibles.

Pierre d'assise des politiques municipales en matière d'habitation, le rapport Vézina veut en somme assurer la survie de la fonction résidentielle dans les vieux quartiers de la capitale et faire de la décennie 1980 celle de leur relance, une relance qui redonnera à la ville "des ressources financières essentielles" et qui, espère-t-on, permettra la résolution d'une multitude de problèmes sociaux et économiques.

Marcel Roy... (Suite de la première page)

De retour au Québec, le 5 mai dernier, après son dernier séjour de 18 mois dans les camps de réfugiés frontaliers de Thaïlande, il ne devait repartir qu'à la mi-janvier.

Mais est survenue entre-temps, inattendue, cette proposition de la Croix-Rouge indiquant des possibilités d'accès au Cambodge même, un pays qu'il a quitté en catastrophe en 1975, peu avant la prise de la capitale Phnom Penh, par les Khmers rouges.

Le médecin missionnaire a donc décidé de partir, sur-le-champ.

Directives de dernière minute

Survient alors, pour un café et une séance d'instructions de dernière minute, Madeleine Leblanc et Annette Fournier, ses deux collaboratrices principales de l'AMIE (Aide médicale internationale à l'enfance).

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif, que Marcel Charles Roy a fondé il y a dix ans, alors qu'il n'était âgé que de 22 ans. Administrée exclusivement par des personnes bénévoles, l'AMIE groupe quelque 1.500 membres au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, en divers pays d'Europe et en Australie, qui financent et parrainent les initiatives et les protégés de ce médecin missionnaire québécois, ému de Dunant, Schweitzer, Dooley et Bethune.

Incidentement, on peut rejoindre l'AMIE, à son siège social, à C.P. 282, La Pocatière, P.Q., (418) 856-4082.

Et le départ

Arrive l'autobus, puis un nouvel le départ aux valises... de rapides poignées de mains et mots d'adieu... et une dernière photo avec le chauffeur

qui a réussi à tout caser les bagages dans les coffres de son véhicule!

"Vois Madeleine et Annette, si tu as besoin d'autres précisions", nous lance Marcel Roy, avant de s'engouffrer dans l'autobus, qui l'emporte vers une nouvelle étape de sa vocation aventureuse.

Un repos bien occupé

Je retourne terminer le café inachevé, avec ses deux collaboratrices.

Madeleine Leblanc poursuit que Marcel Roy devait s'accorder un beau, grand et paisible repos, après les derniers 18 mois de service, dans les camps de réfugiés cambodgiens de Thaïlande.

Mais les vacances ont été grugées par les deux bouts. Ce fut d'une part une suite ininterrompue d'homélies dans les églises, de conférences auprès des clubs sociaux, ou d'entrevues avec la presse, pour soutenir la campagne de sensibilisation aux problèmes et à l'accueil des réfugiés de l'ancienne Indochine.

Puis, il a fallu que Marcel Roy se libère de ses derniers engagements et vaille aux préparatifs précipités d'une nouvelle aventure d'une durée d'au moins six mois.

A peine a-t-il eu, une nouvelle fois, le temps de confier à des familles amies les trois fils adoptifs qui partagent sa modeste résidence du rang Saint-Joseph, à Sainte-Louise de l'Islet. Ce sont trois jeunes Cambodgiens qu'il a tirés des tréfonds de la misère, Saroun, 15 ans, Sitha, 16 ans, et Sarin-Michel, 19 ans.

Un 3e livre

Marcel Charles Roy a également laissé inachevé un troisième livre qu'il

On répare... (Suite de la première page)

dans le secteur de l'hôpital Sacré-Coeur, à Québec. 670 abonnés étaient alors touchés.

Les services sont assurés jusqu'à maintenant

Les victimes de pannes de courant ont dû attendre un peu plus longtemps qu'à l'habitude le rétablissement de leur ligne. Cependant, les syndiqués ont répondu à tous les appels, respectant la ligne de conduite qu'ils s'étaient fixée avant le début de la grève et le travail a été accompli.

Selon le syndicat, les critères pour évaluer la gravité des cas sont assez simples. Par cas "majeurs", explique en substance M. Gilles Giroux, vice-président provincial de la section "métier" (section 1.500) des employés d'Hydro-Québec, sont compris les bris affectant les hôpitaux, de même que les fils "cassés", les incendies et les systèmes d'aqueduc.

"S'il n'y a pas de 'troubles' majeurs, explique M. Giroux, nous réglons les cas moindres." Les pannes touchant quelques abonnés sont donc

Vol à main armée

Un individu seul, non masqué et simulant le port d'une arme, a fait main basse sur le contenu du tiroir-caisse de l'accommodation provisoire située au 2247, 1ère Avenue, à Québec, vers 22h40 mardi. Le montant du vol a été établi à environ \$350.

réparées moins vite que les bris importants.

Pour que les syndiqués se rendent sur les lieux d'une panne, il faut cependant que les cadres d'Hydro-Québec leur transmettent une demande. Sécurité au travail oblige, laisse entendre M. Giroux: "A partir du moment où ils nous appellent, nous sommes 'couverts' par la Commission des accidents de travail".

Selon M. Giroux, les critères pour procéder à une réparation ne sont pas rigides. "Si des gens connaissent une situation particulière (un enfant malade, par exemple, qui demande que de l'équipement médical fonctionne constamment), nous les invitons à nous

appeler pour qu'ils expliquent leur cas. Nous répondons selon la nature du cas soumis."

Des négociations laborieuses

A l'Assemblée nationale, hier, le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, a blâmé le syndicat pour l'état des négociations. Le syndicat impliqué ne négocie pas, n'a jamais négocié, a expliqué M. Johnson. A deux reprises, il (le syndicat des employés d'Hydro-Québec) a reçu des offres de la partie patronale. Elles étaient qualifiées de globales, non pas de finales. Ni le syndicat, ni son président M. Claude Morriseau, n'ont répondu à ces offres.

Le ministre a adressé une fin de non-recevoir à la demande des dirigeants du syndicat des employés de la société d'Etat qui lui sollicitaient une rencontre. "Il faudra que le syndicat démontre qu'il est capable de négocier."

Selon le président du syndicat des techniciens, des employés de bureau et des ouvriers d'Hydro-Québec, M. Claude Morriseau, les récentes offres de la société d'Etat sont inacceptables. M. Morriseau soutient que les propositions ne protègent pas les employés contre l'érosion de leur pouvoir d'achat. De plus, les parties patronale et syndicale ne s'entendent pas sur les clauses concernant la sécurité au travail.

NOËL commence chez Simons

le bouclé à effet de rayures
créé par l'alternance du bouclé et de l'uni, encolure ronde, manche raglan, larges bords-côtes, ivoire, vert jade, noir, fuchsia. P.M.G. \$22

la maison **simons**

robe de chambre
souple et enveloppante, col châle, poche plaquée, ceinture et liséré contrastants, marine, bourgogne. P.M.G. \$34

la maison **simons**

blouson et knicker
pour le ski de randonnée
ensemble en velours imperméable doublé de nylon, blouson au col zippé, épaule à soufflet sur salopette knicker montante, bretelles réglables, bande agrippante sous les genoux, marine, bourgogne, vert, beige, rose. 8 à 14 \$159.95

la maison **simons**

jupe mille plis
en promotion rég. \$32 \$18.99
en lainage quadrillé, lancée par St-Laurent, c'est l'allure du clan, ampleur et mouvement donnés par le plissé éventail, dans différentes teintes 5 à 13

la maison **simons**

pull tout coton
léger et confortable, à col roulé et aux manches longues, choix de coloris pour permettre toutes les superpositions, blanc, noir, marine, vert, jaune, naturel P.M.G. \$12

la maison **simons**

jupe mille plis
en promotion rég. \$32 \$18.99
en lainage quadrillé, lancée par St-Laurent, c'est l'allure du clan, ampleur et mouvement donnés par le plissé éventail, dans différentes teintes 5 à 13

la maison **simons**

pull tout coton
léger et confortable, à col roulé et aux manches longues, choix de coloris pour permettre toutes les superpositions, blanc, noir, marine, vert, jaune, naturel P.M.G. \$12

la maison **simons**

pour vos cadeaux
Simons vous offre sa boîte prestige, prête à être déposée sous l'arbre. demandez-la, elle est à vous

la maison **simons**
place de l'hôtel-de-ville / place ste-foy

Le soleil ne... (Suite de la première page)

beau au laid, du luxueux au scandaleusement pauvre.

Du haut du boulevard Mossadeh, où le soleil luit et l'air est pur, on voit le gros nuage de pollution qui étouffe dessous la ville pauvre. 90.000 automobiles, qui vont et viennent, stagnent dans des embouteillages qui, en compensation, font de Paris un endroit agréable où conduire, créent un écran de fumée plus habile à cacher le soleil que les gratte-ciel.

L'eau des pluies coule claire et limpide dans des rigoles de deux pieds de large qui longent toutes les artères de la capitale. Mais lorsqu'elle atteint le sud, elle est noireâtre, elle a pris en route tous les déchets de la ville.

C'est donc dans des ordures qui flottent que les femmes des quartiers défavorisés font leur lessive. A quatre heures du matin, elles sont agenouillées au bord du trottoir et

frottent au savon les vêtements de la famille, leurs mains rougies par l'eau glaciale. Il n'y a pas d'eau courante dans les maisons du sud, pas de téléphone, d'électricité. Cependant, ici et là, pointe une antenne de télévision sur une maison en mottes de terre. Vingt fois par jour, les femmes munies de deux contenants de plastique blanc de 17 litres chacun se rendent chercher l'eau potable aux fontaines publiques (qui ressemblent aux bornes-fontaines rouges de nos pompiers, sauf qu'elles sont grises).

Ne cherchez pas le quartier sud sur la carte géographique de Téhéran... Il n'existe pas.

Au temps du chah, les agents de la Savak (la police secrète de Mohammed Reza Pahlavi) en interdisait l'accès.

Le sud, c'est pour Téhéran ce que Dead City (le cimetière musulman où 80.000 Égyptiens parmi les plus démunis vivent avec les morts dans des conditions médiévales) est pour Le Caire: une honte.

Quand les gens ne dorment pas à même le sol, faute d'un toit, ils vivent dans des maisons inondées par les eaux du printemps qui gèlent en hiver. Nos enfants vivent dans la boue et dorment sur la glace, raconte une femme. Vivre

ainsi, c'est impossible... même pour des animaux.

Le chômage est élevé dans ces quartiers. Pour s'en sortir, les femmes font des ménages dans les maisons du nord de la ville. Les hommes ont des emplois journaliers et font 50 toman (sept dollars et demi) dans leur bonne journée et 5 toman (même pas \$1) dans une mauvaise. Une femme qui fait 1.000 toman par mois (\$143) en dépense 25 (\$3.50) par jour pour acheter de l'opium ou du haschisch à son fils et à son mari car, à toute cette misère, s'ajoute le fléau de la drogue.

Plus de la moitié de la population de Téhéran vit dans le sud de la capitale. On estime même à près d'un million les villageois qui sont venus s'ajouter à ces quartiers déjà surpeuplés du sud depuis la révolution islamique attirés par des promesses d'un monde meilleur de travail.

Les espoirs tardent toujours à être comblés et ils attendent, insatisfaits de ne pas avoir encore au moins les centres sociaux qu'ils réclament, des cliniques de drogue-securours, comme ils en demandent, des hôpitaux qui tentent d'enrayer l'incidence de rhumatisme hautement répandu même chez les enfants à cause du taux élevé d'humidité de leur environnement.

Attention au... (Suite de la première page)

dans 12 centres médicaux ont jusqu'à maintenant apporté des informations précieuses sur les facteurs qui influencent le cours de la grossesse et le bien-être du nouveau-né. Ces données démontrent, par exemple, que les femmes qui fument et celles qui gagnent moins de 10 kilogrammes au cours de la grossesse sont plus exposées à avoir des bébés dangereusement petits.

Les relations sexuelles au cours du

dernier mois de la grossesse semblent se révéler encore plus dévastatrices. Le taux d'infection était de 156 pour 1.000 grossesses contre 117 pour 1.000 chez celles qui se sont abstenues. Plus important encore, chez les bébés qui ont contracté des infections, 11 pour 100 de ceux dont la mère avait eu des relations sexuelles au cours du dernier mois sont morts, contre 24 pour 100 chez ceux dont la mère a fait preuve d'abstinence.

La Quotidienne
Tirage de mercredi
9-9-8

le mot du jour

...et pour le pire
Que ce soit pour incompatibilité d'humeur ou pour un problème d'orteils, on ne divorce pas quel qu'un mais on divorce d'avec. La raison: divorce veut dire se séparer, et comme on ne sépare pas quel qu'un dans ce cas...
Pierre BELLEAU

Du hareng à faire lever le cœur des phoques...

par Florent PLANTE

Même les phoques de l'Aquarium de Québec ainsi que les dauphins et les otaries de l'Aquarium de Montréal se plaignent de la qualité du poisson qu'on leur offre.

M. Marcel Shields, de l'Aquarium de Québec, déclare carrément que "si les gens voyaient le hareng que l'on donne à nos 17 phoques, plus jamais ils ne mangeraient de poissons".

Pourtant, à chaque printemps, dans nos appels d'offres, nous sommes très sévères, poursuit M. Shields. "Il nous faut 60,000 livres de hareng par an, et d'excellente qualité, si possible du hareng meilleur que celui destiné à la consommation humaine."

Puisque le hareng constitue la seule nourriture des phoques, le poisson doit être entier, c'est-à-dire avec la tête, la queue, et il ne doit pas être éviscéré. Tous ces éléments constituent une source de vitamines supplémentaires. De plus, selon M. Shields, nous exigeons du hareng "frais", c'est-à-dire congelé individuellement, avec une mince couche de glace le recouvrant complètement.

Malgré toutes ces précautions, le hareng nous arrive souvent avec la tête écorchée, pas de queue, d'autres ont les branchies rouges, ils sentent l'huile de foie de morue, ils ont les yeux écrasés, etc. Finalement, probablement à cause de problèmes de congélation, à l'occasion, certains harengs chauffent.

C'est particulièrement gênant pour nous, l'été, lorsque des centaines de visiteurs viennent assister au repas des phoques et que ces derniers ne mangent qu'un hareng sur trois, lançant les deux autres par-dessus les clôtures des bassins parce qu'ils ne sont pas mangeables, poursuit le spécialiste.

M. Shields déplore que pour des cas particuliers comme l'alimentation des mammifères marins, l'Aquarium de Québec soit obligé, à chaque printemps, de demander des appels d'offres pour le hareng. Certains soumissionnaires nous offrent un produit garanti et d'excellente qualité, "mais c'est la machine, l'ordinateur du Service des achats du gouvernement du Québec qui décide ce que nos phoques mangeront pendant un an", dit M. Shields.

Montréal

M. Julio Rachiele, surintendant adjoint à l'Aquarium de Montréal, a déclaré au SOLEIL que les six dauphins et les trois otaries n'ont pas toujours, eux non plus, du très bon hareng.

Les neuf mammifères marins de l'Aquarium de Montréal mangent environ 70,000 livres de hareng annuellement. Selon M. Rachiele, l'an dernier et en 1977, la qualité du poisson fut particulièrement mauvaise, et à Montréal, comme à l'Aquarium de Québec, on a dû retourner certaines quantités de hareng aux fournisseurs.

Lorsque le poisson est à peine dégelé et que l'on passe le doigt à travers, cela veut dire qu'il y a eu un manque à quelque part. Il a été congelé dans de mauvaises conditions, il était déjà pourri avant la congélation, ou encore cela faisait des années qu'il traînait dans le fond des usines de congélation", dit M. Rachiele.

Lui, comme son collègue de l'Aquarium de Québec, insiste sur la qualité et la fraîcheur des aliments qu'il faut offrir aux mammifères marins, eux qui n'avaient que l'embaras du choix lorsqu'ils s'ébattaient dans leur milieu naturel.

Les humains ont le choix de cuire leur poisson, d'y ajouter une sauce, des citrons, du sel, du poivre, une panure, etc. Avec les dauphins, ça ne marche pas. Impossible de leur passer de la deuxième qualité et de la camoufler", dit M. Rachiele.

autres nouvelles en page A-9



Le sénateur Edward KENNEDY

Femme armée d'un couteau Le sénateur Kennedy échappe à un attentat

WASHINGTON (d'après AP, AFP et NYTNS) — Une femme armée d'un couteau a été appréhendée, hier, par les agents des services secrets après qu'elle eut pénétré dans la salle de réception du bureau de M. Edward Kennedy au Sénat.

L'un des agents qui a appréhendé la femme, a été blessé au poignet.

Au moment de l'incident qui s'est produit à 9h40, le sénateur se trouvait dans son bureau séparé de la salle de réception par une antichambre.

La femme a été inculpée d'agression avec une arme mortelle. M. Kennedy qui a annoncé son entrée en lice dans la course à la présidence, a déclaré qu'il n'avait été informé qu'ultérieurement de l'incident par l'un de ses collaborateurs.

"C'est un incident dont s'occupe le service secret, a-t-il déclaré.

La femme, Mme Susan Osgood, 38 ans, a été remise à la police du Capitole.

Mlle Mary Ann Mikulich, secrétaire du sénateur, a déclaré: "J'étais assise à mon bureau lorsqu'une femme est arrivée en hurlant, avec un grand couteau de chasse". Mlle Mikulich s'est enfuie de la pièce tandis que les agents des services

secrets maîtrisaient la déséquilibrée.

Mme Osgood, qui hurlait des mots incompréhensibles, est originaire de Boston. Elle a surpris les agents chargés de la protection du sénateur démocrate du Massachusetts.

Richard Burke, un assistant du sénateur, a indiqué que l'incident n'a duré que quelques instants.

Le sénateur Kennedy a reçu, au cours des dernières années, plusieurs menaces de mort, dont certaines, après qu'il eut annoncé sa candidature à l'investiture du Parti démocrate pour les élections présidentielles de 1980. C'est pour cette raison d'ailleurs que le président Carter lui a assigné un service de sécurité plus tôt que prévu par la loi électorale.

John Kennedy, son frère, avait été assassiné à Dallas en 1963, en plein mandat présidentiel, tandis que son autre frère, Robert, a été abattu à Los Angeles en 1968 en pleine campagne électorale.

Il y a quelques mois, une femme avait tenté de s'introduire au domicile de Kennedy mais elle fut arrêtée grâce au déclenchement de la sonnerie d'alarme. Elle avait des problèmes personnels, avait-on alors indiqué. Il y a quelques semaines à Chicago, le sénateur a été atteint d'un œuf alors qu'il lançait sa campagne.

En dépit de ces incidents, cependant, Ted Kennedy poursuit cette campagne de plus belle, se payant de nombreux bains de foule.



La suspecte, Suzanne OSGOOD

Maison expérimentale à Varennes

Le stockage d'énergie, solution au chauffage solaire l'hiver au Québec

par Claude TESSIER

envoyé spécial du Soleil

VARENNES — Il ne manquait plus que ça: une maison à géothermie artificielle (chaleur de la terre reconstituée artificiellement) alimentée par des capteurs solaires. C'est au Québec

qu'elle se trouve, à Varennes, en banlieue sud-est de Montréal.

Depuis quelques jours, M. et Mme Michel Gaudette et leurs deux enfants, Geneviève, deux ans et demi, et Marie-Claude, 18 mois, habitent une maison unifamiliale ordinaire dont l'eau des plinthes a été chauffée par une batte-

rie de capteurs solaires et stockée pour l'hiver dans un réservoir de 60 m³ (12,000 gallons) à six mètres dans le sol.

Cette maison inusitée a été présentée, hier, à la presse, par l'INRS-Energie, un centre de recherche de l'Institut national de la recherche scientifique, lui-même une unité constituante du réseau de l'université du Québec.

Le directeur de l'INRS-Energie, M. Jacques-G. Martel, a expliqué que par ce projet, l'INRS-Energie veut étudier et développer des systèmes de stockage de chaleur capables d'emmagasiner suffisamment d'énergie durant l'été pour compléter l'apport des capteurs solaires durant l'hiver.

Le responsable du projet, M. Fernand Rheault, appelle ça du "stockage intersaisonnier", car, au Québec, il y a beaucoup d'énergie solaire en été mais très peu durant l'hiver alors que la demande énergétique est pourtant très élevée. Un système de stockage d'énergie dans une citerne d'eau thermiquement isolée et chauffée par le soleil grâce à des capteurs est peut-être une solution, sinon pour une maison du moins pour un groupe d'habitations.

Un des plus grands experts français en la matière, le chercheur Georges Vachaud, de Grenoble, a témoigné, hier, en faisant une revue nord-américaine et européenne du sujet, que le stockage intersaisonnier est rentable mais il faut sans doute plus de recherche. Les Danois et les Suédois y consacrent \$5 millions dans un projet de 2,000 maisons.

Au Québec, avec un budget de démarrage qui dépasse à peine \$200,000 et un budget de fonctionnement de quelque \$80,000, les objectifs restent modestes. Par cette maison, on veut recueillir des renseignements de base, faire de la simulation numérique, établir la rentabilité d'un système plus grand, et étudier l'impact social et économique de l'implantation d'une telle technologie dans le milieu québécois.

Un des membres de l'équipe du projet "stockage intersaisonnier", M. Benoit Jean, pense que dans cinq ans,

pourrait naître un projet collectif de \$15 à \$20 millions.

Les détails techniques montrant comment on peut stocker dans une citerne d'eau assez d'énergie pour l'hiver seront donnés dans un prochain article. A Varennes, les capteurs solaires sont entrés en marche la semaine dernière. Or, depuis, il n'a pas fait soleil. Pourtant, il faisait chaud dans le foyer des Gaudette. Ce

que les responsables du projet expérimental ont expliqué, en sourdine, c'est que l'eau de la citerne avait été chauffée à l'électricité afin de permettre d'étudier tous les paramètres désignés et en attendant le retour des beaux-jours ensoleillés du printemps. Mais on est convaincu que le soleil de juillet, d'août, de septembre et d'octobre est suffisant pour chauffer la maison et accumuler assez d'énergie pour attendre le soleil de février.



Le Soleil, Claude Tessier

Pour lancer sa maison solaire, le directeur du projet "stockage intersaisonnier", M. Fernand Rheault, aurait préféré le faire hier autrement que sous un parapluie.



Le Soleil, photo Claude Tessier

Dans la cour se trouve un petit bâtiment sur lequel on a placé les capteurs solaires. La citerne d'eau a été enfouie dans le sol.

NOUVEAU SERVICE DE TELEX
Pour un coût minime par mois, vous vous servez de notre télex. Renseignements: 871-5938

BUREAUX A LOUER
Espaces pour bureaux, 1,250 p.c. Tous services inclus. Stationnement. Coin Quatre-Bourgeois et Henri IV.
STE-FOY
658-3323 (bureau)
839-0068 (résidence)

GARAGES DE TOILE ET DE FABRENE

PORTIQUES - COULOIRS
• Fabrication • Vente • Réparation
Service après vente - Commandes postales acceptées.
Spécialités: auvents, tentes, toiles de camions, tarpaulins, toiles de piscines.
R.B. Toute grandeur disponible sur demande - livraison gratuite dans Québec métro.

BUVENTS Claude Lecours Ent.

2390, BOUL. PERE-LELIEVRE
681-4790

**Le T est pauvre
le S est riche
On dit pauvreté
et richesse**

Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!

6/36

POUR LE JOUR OÙ L'HUILE VIENDRAIT À MANQUER...

Faites que votre fournaise à air chaud fonctionne aussi à l'électricité.

- Un simple élément suffit
- Une double sécurité en résultat
- GUILLOT vend et installe ces éléments qui rendent possible le chauffage à l'huile ou à l'électricité à partir d'un même système.

Informez-vous: 661-9211

GUILLOT

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-

Val-Bélair: le développement "L" cause des maux de tête

par Raymond GAGNE

L'urbanisation sauvage des territoires municipaux ne date pas d'hier. Le développement "L", zone boisée et marécageuse du nord-est de la municipalité de Val-Bélair en est un exemple frappant.

Il y a plus d'une douzaine d'années, ce lot boisé parsemé de petites nappes d'eau, était un lieu presque sauvage où se cachaient quelques chalets habités par des amateurs de la nature ou par quelques individus en rupture de ban avec la ville.

Aujourd'hui, il est devenu un milieu bouleversé par les bulldozers qui y ont ouvert une dizaine de chemins qu'on appelle à tort des rues et où s'élevaient par ci, par là, treize (13) maisons dont la présence anachronique saute aux yeux de quiconque y fait une visite rapide.

Aucun service

Le développement "L" est complètement isolé. Il est séparé du centre-ville de Val-Bélair par la rivière Neilson, la voie ferrée du Canadien National et le tracé du prolongement futur du boulevard Henri IV par lequel on devrait un jour prochain, atteindre Valcartier. Il est borné au sud par les lignes de transmission d'Hydro-Québec.

Sa situation empêche la municipalité de Val-Bélair d'y amener les services d'aqueduc et d'égouts. Les coûts en seraient trop élevés.

Les gens qui y habitent ont dû en conséquence, aménager eux-mêmes leurs installations sanitaires et avoir recours à des puits artésiens pour se procurer l'eau nécessaire à leurs besoins.

Seuls, les services de déneigement, l'hiver et de nivellement des rues, lorsque la chose devient absolument nécessaire, leur sont sporadiquement assurés.

Pourtant logés en plein territoire métropolitain, à proximité de services municipaux existants, les 13 contribuables et leurs familles, se sentent isolés, laissés pour compte, menacés par des hausses de taxes qu'ils jugent sans commune mesure avec le peu d'avantages qui sont leur lot, voire même inquiets de l'avenir qu'on leur réserve.

Attirés là par le mirage d'une existence enrichie par un environnement sain et agréable, ils se retrouvent, aujourd'hui, dans un milieu dégradé, presque abandonné, où l'ennui et la décripitude du site les jettent dans le spleen et l'incertitude du lendemain.

D'autres effets

Historiquement, le développement devrait permettre la construction de 250 habitations unifamiliales.

Le lotisseur, un M. Bédard, mainte-

nant décédé, avait sans doute prévu que cet îlot à urbaniser, de par sa situation en pleine nature et sa proximité du centre-ville de Val-Bélair, saurait retenir l'attention tant des autorités de la ville que des citoyens potentiels enclins à s'établir dans un tel milieu.

Le propriétaire du lot offrit donc à Val-Bélair, et ce, pour la somme de \$1 l'assiette des rues à développer.

Que s'est-il réellement passé? On ne le saura peut-être jamais. De toute façon, les résidents actuels prétendent que les rues sont maintenant la propriété de la ville et requièrent de celle-ci qu'elle fournisse les services de déneigement et de mise en condition des chemins du secteur. De son côté, la municipalité ne détient le droit de propriété sur la dizaine d'artères qui y existent.

Des problèmes

En découlent donc des problèmes qui, s'ils ne s'agissaient là de ce qu'on appelle "un développement sauvage" dont l'existence n'est d'aucune façon justifiée, ne causeraient de maux de tête ni à la municipalité, ni aux personnes maintenant impliquées dans le milieu.

Ainsi, la ville a dû se rendre à l'évidence qu'il fallait rapidement y régir le lotissement vu qu'elle se trouvait dans l'impossibilité d'y amener les services sanitaires. Par réglementation elle a donc imposé une superficie de 30.000 pieds carrés aux terrains susceptibles d'être construits.

Si, de plus, elle consent à fournir les services de déneigement, d'entretien des chemins et de cueillette des déchets domestiques, elle a, par contre, signifié aux résidents des lieux qu'ils auraient à en payer le coût.

D'autre part, le conseil municipal actuel dirigé par le maire Yvan Dubé, s'emploie à convaincre la population de Val-Bélair d'accepter que, dorénavant, les taxes de secteurs soient éliminées pour que l'ensemble des dépenses budgétaires soient également réparties à travers le territoire municipal. Ce pourquoi un consensus est loin d'être atteint. Les résidents du développement "L" en sont parmi les plus fermes opposants. Cette politique de répartition du fardeau fiscal représenterait pour ces derniers de fortes augmentations de taxes.

Sans valeur

Le développement "L", exemple du plus pur développement sauvage en territoire urbain, en plus de créer d'énormes problèmes à la municipalité à laquelle il appartient, appauvrit sensiblement les gens qui s'y trouvent actuellement installés.

Ainsi, les maisons n'ont pratiquement plus de valeur marchande de même que les terrains.

A titre d'exemple, trois maisons ont été mises en vente depuis des mois. Aucune n'a été sujette à des offres sérieuses d'achat.

Les propriétaires dont les habitations n'ont pas été mises en vente, pour leur part, craignent que s'ils étaient mis en situation d'avoir à vendre leur propriété, ils soient obligés de la céder à un prix dérisoire.

Il resterait une solution. Que le territoire qui comprend le développement "L" soit au plus tôt annexé à la municipalité de Loretteville qui, elle, pourrait, semble-t-il, améliorer leur sort. Le maire de Val-Bélair n'y verrait aucune objection. Les résidents du développement "L" non plus. Reste à voir ce qu'en pensent les autorités de Loretteville.

Le pavillon Cliche est inauguré demain à Loretteville

par Gilles OUELLET

Le nouveau pavillon des cliniques externes du centre hospitalier Chauveau (Loretteville) sera officiellement inauguré, demain.

Cet agrandissement d'une superficie de 11.400 pieds carrés loge, en plus des cliniques externes et de l'urgence, l'admission, les archives médicales et les vestiaires du personnel.

C'est le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) de Québec qui a presque entièrement financé ces travaux, soit un investissement de \$775.000. Les travaux de construction ont débuté en novembre 1978 et ils sont terminés depuis juin dernier.

Cette annexe à l'hôpital de Loretteville est appelée pavillon Cliche, en l'honneur du Dr Pierre Cliche, décédé en mars dernier. Le Dr Cliche a été cofondateur de ce centre hospitalier, chef du département de chirurgie et directeur médical pendant plus de dix ans.

L'inauguration de demain coïncidera avec le 20^e anniversaire de fondation de l'établissement, une institution d'une capacité de 121 lits. Des plaques-souvenirs seront remises demain, notamment au président-fondateur, le Dr Léopold Larochelle, aux autres présidents du conseil, à la première personne hospitalisée, Mme Gisèle Cantin-Tessier, et à sa fille Louise, première naissance.

Le dossier Inter-Port: plaidoiries par écrit

par J.-Claude RIVARD

Ce ne sera vraisemblablement pas avant le mois de janvier qu'une quarantaine de citoyens susceptibles d'être expropriés par la Société Inter-Port de Québec sauront de la cour supérieure si l'on est en droit ou pas d'établir des réserves sur leurs propriétés.

Au terme de trois jours d'audience, le juge André Trotter a, en effet, invité une dizaine d'avocats intéressés au litige à lui faire tenir des plaidoiries écrites d'ici le 3 décembre. Par la suite, les procureurs de la Société Inter-Port de Québec auront jusqu'au 18 décembre pour répondre, après quoi la cause sera prise en délibéré.

Il s'agit d'une procédure qui repose sur des nouvelles questions de droit par laquelle des compagnies, des communautés religieuses et des citoyens demandent à la cour supérieure de déclarer la nullité des avis de réserve qui anticipent l'expropriation de leurs biens, en vue de la création d'un futur parc industriel de 300 acres dans l'est de la ville de Lauzon.

Globalement, les requérants affirment que la Société Inter-Port de Québec n'a pas les pouvoirs d'émettre des réserves sur leurs propriétés, que ces avis de réserve ne réfèrent à aucune résolution spécifique, qu'aucune entente n'a été conclue avec les gouvernements fédéral et provincial pour obtenir les crédits nécessaires à l'acquisition des propriétés en question, que les réserves se réfèrent à la réalisation d'un complexe industriel sans le décrire ni mentionner sa susceptibilité de bénéficier de l'infrastructure portuaire de Québec, que les réserves ne se réfèrent à aucun plan élaboré par la Société Inter-Port, que la loi sur le zonage agricole n'a pas été respectée, que les normes relatives à l'environnement n'ont pas été respectées, etc.

En d'autres mots, on reproche à la société de vouloir exproprier, alors qu'elle n'en possède pas les pouvoirs, de vouloir créer un complexe industriel qu'elle n'a ni les moyens, ni l'intention d'exploiter personnellement, et qui n'aura aucune ouverture sur le fleuve.

Les requérants, ce sont pour plusieurs des contribuables de Lauzon, certains habitant un secteur de la rue Saint-Joseph, qui ont reçu des avis de réserve. Des communautés religieuses sont aussi du nombre, notamment les

Soeurs du Bon-Conseil de Chicoutimi, les Soeurs de Jésus et Marie, les Soeurs de la Charité de Saint-Louis.

Le débat fait aussi intervenir de puissantes firmes dont la compagnie Irving qui argumente que la Société Inter-Port s'approprie à lui imposer de la concurrence déloyale avec l'arrivée éventuelle de la TransCanada PipeLines à la Pointe La Martinière.

Pendant les trois jours de procès, plusieurs personnalités se sont succédées dans la boîte aux témoins, dont le président Jacques Bourassa, de la Société Inter-Port, M. Yvon Bureau, directeur de la gestion des propriétés du port de Québec, M. Louis-Henri Audet, commissaire industriel à la CUQ, M. Bertrand Crête, administrateur, M. Jean-Marc Lessard, économiste et maire de Lauzon, M. J.-Pierre Gauthier biologiste du service de l'environnement, M. Michel Gauthier, directeur général adjoint au ministère de l'Industrie et du Commerce, M. Michel Bernier, directeur général de la ville de Lauzon, M. Ghislain Girard, directeur général de la Société Inter-Port.

Le président Bourassa

Le président Jacques Bourassa déclare qu'il est capital d'établir des réserves sur les terrains de Pointe La Martinière.

"Autrement on est bloqué; il n'est pas possible d'inviter les gens à venir s'installer chez nous", dit-il.

Il le fait en insistant sur l'urgence qu'il y a d'établir une infrastructure d'accueil, devant servir de point de départ à des opérations de promotion industrielle, au pays comme à l'étranger.

Il parle de la multiplicité des projets et des études qui ont été faites dans le passé. La proximité du site avec les sources en alimentation électrique, de deux voies ferrées, d'une autoroute et les infrastructures portuaires de Québec, sont les facteurs principaux qui ont retenu l'attention sur le secteur choisi, dit-il.

Les opérations seront laissées à l'entreprise privée, mais M. Bourassa tient à préciser que c'est la société qui planifie le genre d'industries que l'on y exploitera. Ce seront des industries à grand gabarit: produits minéraux non métalliques (verre, soufre et abrasifs); fonte et alliages; sidérurgie et petite aciérie (fer plat); métaux ferreux et silicieux.

Dans son plan quinquennal, la société entend investir \$7 millions. Elle peut en tout temps compter sur les garanties financières de ses deux actionnaires majoritaires que sont les gouvernements fédéral et provincial, dit aussi M. Bourassa, pour dissiper toute inquiétude chez les éventuels expropriés.

CS des Ilets: une décision finale sur le transport des écoliers, le 11 décembre

par Gilles OUELLET

Les commissaires de la Commission scolaire des Ilets ont reporté au 11 décembre prochain leur décision finale relativement au maintien ou non du transport d'une centaine d'enfants qui doivent emprunter l'avenue Notre-Dame pour se rendre aux écoles Sainte-Marie et Jean-XXIII, à Notre-Dame-des-Laurentides.

Ce transport d'enfants qui demeurent à l'intérieur d'un mille des deux écoles fut instauré à la fin de septembre, initialement pour une période de trois à quatre semaines, soit le temps nécessaire pour que la ville de Charlesbourg améliore la signalisation et installe des feux de circulation sur la rue Notre-Dame.

Les commissaires espéraient prendre leur décision plus tôt cette semaine, mais ils ont convenu de reporter leur décision puisque les travaux ne sont pas complétés.

M. Raymond Paquin, directeur du Service de la circulation à la ville de Charlesbourg, a expliqué qu'un premier système fut installé à l'angle des rues Georges-Muir et Notre-Dame et qu'un second devrait être en place pour la mi-décembre, l'entrepreneur attendant la livraison des équipements.

Pendant ce temps, la Commission scolaire des Ilets doit déboursier \$220. par jour pour maintenir ce transport

qui ne répond pas aux normes habituelles du transport scolaire puisque les élèves demeurent à l'intérieur d'un mille des écoles fréquentées.

Des parents ont obtenu ce transport au début de l'année parce qu'ils considèrent que la rue Notre-Dame est une zone dangereuse pour les enfants.

Le président de la commission, M. Raymond Bédard, avait dit, à la fin de septembre, que le transport des écoliers demeurerait à l'intérieur d'un mille des écoles serait supprimé, une fois les travaux terminés. Les parents demandent pour leur part que le transport soit autorisé sur une base permanente.

SALETEX

Couvre-lits et douillettes de DAKOTAH



25%

DE RABAIS

sur couvre-lits
et douillettes
en magasin



586, RUE ST-JEAN, QUEBEC
TEL: 529-1658

- TISSUS
- LAINE
- DECORATION

Pour un hiver sans souci:

Une mise au point correcte
Une mise au point

Brochette



Pour la mise au point, les circuits électriques, les freins, l'air climatisé de votre voiture ou votre camion:

Brochette

marcel ltée

160 ave St-Sacrement
687-5440

RECHERCHE

Dédé est recherché pour avoir vendu de l'usagé trop bon marché...

La fourrure usagée, c'est notre spécialité.

CHOIX DE MANTEAUX DE \$75 A \$399.

\$100,000

DE FOURRURES NEUVES et USAGÉES

Le plus grand choix de fourrures d'occasion

LA BOUTIQUE DE FOURRURES

USAGÉES ENR.
497, 3^e Avenue, coin 5^e Rue,
Limoitou — 529-2729

Pour se rapprocher davantage de ses abonnés et se mieux adapter à l'évolution rapide de la technologie, Québec-Téléphone modifie la structure de ses régions administratives.

Ce renouveau appelle la formation de trois modules spécialisés: les services aux clients, la commutation, le réseau extérieur.

Monsieur Langis Bellavance, gérant général de l'exploitation, Saint-Laurent, présente aujourd'hui l'équipe qui articulera cette présence dynamique de Québec-Téléphone en région.




QUÉBEC-TELEPHONE




RAYMOND PARENT
gérant, équipement de commutation




JEAN-PAUL POIRIER
gérant, services aux clients




GILBERT DUPUIS
gérant, réseau extérieur



RODRIGUE BERUBE
gérant, services aux abonnés, New Carlisle



GEORGES PERREAULT
gérant, services aux abonnés, Matane



VALMONT VALLÉE
gérant, études techniques

Lafleur

une saveur SUPÉRIEURE

CHARCUTERIES JAMBONS

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne · Lorette · Lac · Saint · Charles · Lac · Beauport · Saint · Emile · Cap · Rouge

Sillery: le conseil de ville divisé sur le cas Chabot

par Vincent CLICHE

Le conseil municipal de Sillery est dans l'eau bouillante depuis qu'un groupe de citoyens a demandé publiquement, lundi soir, la démission d'un de ses membres, le conseiller du quartier Saint-Georges, M. Gilles Chabot.

En effet, les membres du conseil sont divisés sur la question. Les uns pensent que M. Chabot ne devrait pas démissionner, tandis que d'autres estiment qu'il ne peut être à la fois

conseiller et promoteur immobilier, tout en se demandant ce que le conseil peut faire dans une telle situation où aucune illégalité ne semble avoir été commise.

C'est du moins ce qui ressort des opinions émises par ces édiles au cours des derniers jours alors qu'ils ont été interrogés par le truchement du téléphone par LE SOLEIL.

Rappelons qu'un groupe de citoyens de Sillery a demandé publiquement, lundi soir dernier, la démission

du conseiller Chabot qu'ils accusent d'être dans une situation de conflit d'intérêts.

Même si les membres du conseil étaient informés depuis longtemps des intérêts que détient M. Chabot dans plusieurs compagnies possédant des terrains voués au développement domiciliaire, ils affirment qu'ils ont toujours réussi à administrer la ville dans l'intérêt public et en pleine lumière.

Toutefois, ils craignent que cette

accusation de conflit d'intérêts portée à l'endroit de leur collègue Chabot rejaille sur l'ensemble du conseil et que les citoyens viennent à douter de la probité de leur administration municipale.

Opinions détaillées

Le maire Blais: Pour le maire, M. Charles-H. Blais, le conseiller Chabot n'a aucune raison de démissionner.

Selon lui, le permis de construction émis à la compagnie "Les Terrasses Monferrand", dont le conseiller

Chabot est l'un des administrateurs, a été dans le respect des règlements; d'autant plus que le conseil était unanime à l'émission de ce permis.

"Si j'étais à la place de M. Chabot, a poursuivi le maire, je ne bougerais pas parce que ce serait donner raison à des gens qui n'ont pas raison."

Le conseiller Giroux: Quant au conseiller du quartier Saint-Joseph, M. Robert Giroux, même s'il reconnaît qu'il a beaucoup d'estime pour son collègue Chabot, il croit cependant que ce dernier ne peut continuer ainsi à être promoteur immobilier et conseiller municipal.

M. Giroux veut d'ailleurs soulever le problème à la prochaine séance du conseil, lundi prochain, en demandant le retrait du permis de construction émis.

Selon lui, ce permis a été émis illégalement. "On a joué dans le règlement de zonage" a-t-il expliqué.

Le conseiller Giroux: L'intention de demander également, lundi, un moratoire sur l'application du règlement permettant la construction d'habitations unifamiliales en rangée dans certains secteurs de la municipalité. De nouvelles questions ont surgi, concernant particulièrement la densité d'habitation, et il faudra étudier le problème, selon M. Giroux.

Le conseiller Garcia: Pour sa part, le conseiller du quartier Saint-Michel, M. Claude Garcia, s'est dit en désaccord avec la position du conseiller Chabot.

"Si j'étais à sa place, je ne ferais pas de promotion commerciale à Sillery, tout en étant conseiller", a commenté M. Garcia.

"Mais le conseil est mal placé pour réagir. Ce n'est pas illégal, mais qu'est-ce qu'on peut faire?" a-t-il dit.

Il a avoué que c'était le dossier qui lui avait causé le plus de maux de tête depuis qu'il était à l'hôtel de ville et que, lundi soir prochain, il avait l'intention de donner publiquement sa position.

Le conseiller Boudreault: "Si j'étais dans la même situation que M. Chabot, je ne serais peut-être pas échevin", a déclaré au SOLEIL le conseiller du quartier Saint-Denis, M. Pierre Boudreault.

"Cependant j'ai de la difficulté à lui jeter la pierre. Il n'est pas de mauvaise foi et je pense qu'il est foncièrement honnête", a poursuivi M. Boudreault.

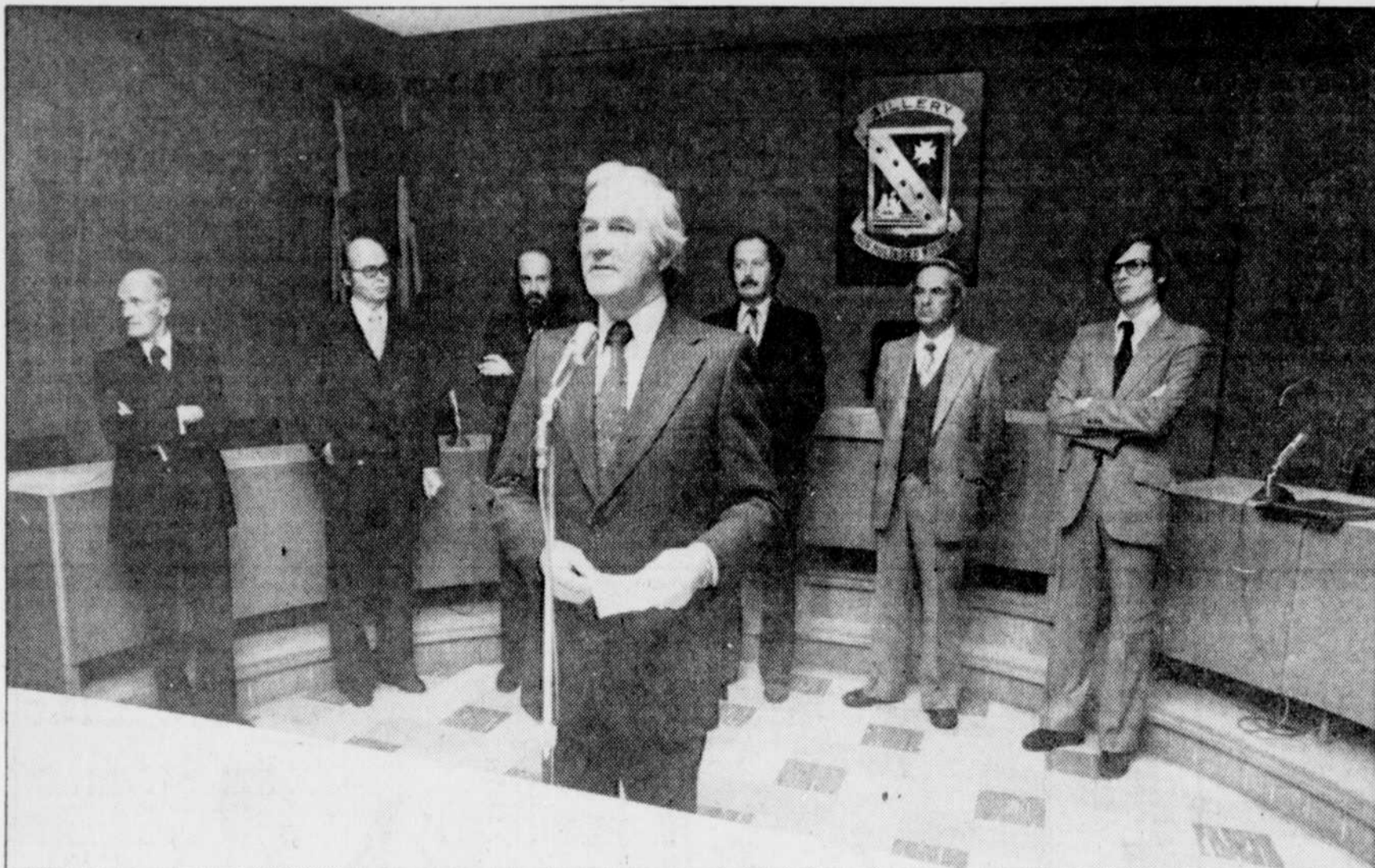
Selon lui, on a fait d'une petite chose une grosse montagne, d'autant plus que ce n'est pas la première fois que les mêmes gens demandent la même chose, soit la démission de M. Chabot.

Le conseiller Breton: Le conseiller du quartier Saint-Patrice, M. André-M. Breton, ne voit pas ce que dans l'attitude de M. Chabot pourrait l'amener à démissionner.

"S'il vendait des choses à la ville, ce ne serait pas pareil, a-t-il expliqué. Mais tout ce qu'il demande à la ville, c'est de pouvoir développer ses terrains, comme tout citoyen."

"Je pense qu'il est bien difficile d'évaluer jusqu'où un citoyen peut être impliqué personnellement quand il détient une charge publique. Je ne crois pas que ses intérêts personnels ont nui à son intégrité, d'autant plus que rien ne s'est fait en cachette", a conclu M. Breton.

Le conseiller Dagneault: Il a été impossible de rejoindre le conseiller du quartier Sainte-Marie, M. Roland Dagneault, avant la publication de cet article.



Le maire de Sillery, M. Charles H. Blais, entouré de ses conseillers: (de gauche à droite sur la photo) MM. Roland Dagneault, Robert Giroux, Gilles Chabot, Claude Garcia, André-M. Breton et Pierre Boudreault.

Beauport: des citoyens soumettent à la CMQ la vente d'un terrain de la ville

par Gérald OUELLET

La Ligue des citoyens des Chutes Inc., à Beauport, s'adresse au président de la Commission municipale du Québec, le juge Richard Beaulieu, pour connaître sa décision concernant le projet du conseil municipal. Ce projet consiste à vendre un terrain à l'entreprise privée qui y construira un édifice où des locaux seront loués afin d'y loger le futur hôtel de ville de Beauport.

On se rappelle que tout récemment, lors d'une assemblée spéciale regroupant une centaine de contribuables, le maire Marcel Bédard rendait public son projet d'hôtel de ville. Selon le projet, la ville de Beauport

s'engage à louer pour 50 ans 30,000 pieds carrés au coût de \$10,87 le pied carré, soit un total annuel de \$326,100. Une réduction d'un tiers sera obtenue après la vingtième année du bail et l'édifice municipal sera remis à la ville pour une valeur nominale de \$1 à la cinquantième année du bail.

Comme l'avait annoncé le maire Bédard à cette réunion spéciale, c'est la firme la Société immobilière des Caisses d'épargne économique du Québec qui s'est engagée à construire au coût de \$9,365,000 un complexe sur un terrain propriété de la ville y incluant dans la première phase un immeuble de 90,000 pieds carrés où seront logés les locaux du futur hôtel de ville en plus d'une galerie commer-

ciale d'une superficie de 150,000 pieds carrés.

Comme le laissait entendre le maire Bédard, ce projet permet de centraliser tous les services de la ville au même endroit. Il est évidemment très avantageux pour la ville d'utiliser l'entreprise privée pour la faire.

On se rappelle qu'à cette occasion, le président de la Ligue des citoyens des Chutes Inc., M. Gaston Laberge, avait posé au maire une série de questions sur les avantages pour les contribuables de procéder de cette façon, c'est-à-dire de vendre un terrain de la ville et d'y louer des espaces pour le futur hôtel de ville.

Il semble que dans sa lettre au président de la commission municipale, la ligue désire connaître la décision de la commission en ce qui a trait à l'item se rapportant à la vente du terrain à un taux de \$0,50 le pied carré et aux avantages de louer des locaux pour y loger le futur hôtel de ville au lieu de procéder à la construction d'un édifice municipal par la ville elle-même.

La ligue attend toujours la réponse de Me Richard Beaulieu. Selon un porte-parole de la ville de Beauport, la Commission municipale du Québec aurait déjà donné son approbation au projet du maire Bédard.

Nouvelle coopérative funéraire à Beauport

par Gérald OUELLET

Une nouvelle coopérative funéraire vient d'être fondée à Beauport et a déjà pignon sur rue dans le secteur de Giffard. En effet, cette nouvelle coopérative portera le nom de "Coopérative funéraire de la Seigneurie" et est située au 2150 rue Deblois, à Beauport. Elle occupe l'ancien poste de police de Giffard.

Cette nouvelle coopérative funéraire compte un bureau de direction et exécutif de 15 membres présidé par M. Jean-Charles Lavoie, rentier et fondateur de la Coopérative de taxi 525-5191 de Québec. M. Lavoie compte une expérience de 15 ans dans la profession.

L'idée d'une coopérative funéraire pour le secteur de Beauport n'est pas d'aujourd'hui, puisque en 1978 déjà huit personnes avaient demandé l'obtention d'une charte qui leur avait été refusée pour des raisons financières. Après de multiples démarches, les dirigeants de cette nouvelle coopérative obtiennent enfin leur charte leur permettant d'établir ce nouveau service à la population du grand Beauport.

La Coopérative funéraire de la

Seigneurie a présentement près de 500 membres. Au-delà de \$50,000 ont été investis dans l'achat et la transformation du nouveau salon funéraire au 2150 de la rue Deblois, à Beauport. La coopérative est en mesure de répondre aux besoins du grand Beauport.

Pour le moment cette nouvelle coopérative a un directeur à plein temps, M. Jean-Charles Lavoie, et une secrétaire. Pour ce qui est des services professionnels, transport et autres, une entente est intervenue avec la Fédération des coopératives funéraires du Québec.

Selon le porte-parole de la Coopérative funéraire de la Seigneurie, la venue de cet organisme comble un vide dans le grand Beauport. De par sa nature, elle appartient à tous ses membres, ce qui signifie qu'elle est en mesure de fournir des prix compétitifs qui peuvent être difficilement obtenus par d'autres entreprises privées à caractère identique.

L'ouverture se fera samedi prochain. Pour le moment, la campagne de recrutement se poursuit dans le grand Beauport. La part sociale est de \$15. On sait qu'il existe dans le grand Beauport deux autres entreprises funéraires à caractère privé.

La Légende de la Rose de Noël

Que s'épanouisse la joie des Fêtes!

Cette année, distribuez à la ronde de magnifiques roses de Noël, chacune montée en broche de corsage, au ton d'argent ou d'or satiné. Elles vous sont offertes par les bijoutiers-diamantaires Peoples, en boîte-cadeau qui contient aussi la fameuse légende: *«Et maintenant quand Noël arrive, mais seulement à ce moment-là, la rose de Noël fleurit en abondance et à tous, joie et bonheur apporte!»* Venez les cueillir en pleine floraison, au bas prix exceptionnel de **\$6.95** chacune.

Le tout minutieusement choisi par

PEOPLES
Les diamantaires par excellence

Les Galeries Ste-Anne Giffard TEL: 667-4814 Les Galeries Chagnon Lévis TEL: 837-2452 Place Ste-Foy Ste-Foy TEL: 651-6455 Fleur de Lys Québec TEL: 647-3689

LE CENTRE PÉDAGOGIQUE INC.

2299, Versant-Nord Ste-Foy, Qué., Tél.: 688-1943

DE 20 A 33 1/3% DE RABAIS sur tous les jeux éducatifs
20% de rabais sur toutes les décorations des Fêtes

Venez nous visiter: une foule de spéciaux vous attendent

Exemples:		Rég. 15.98	
Ensemble de stylos	48 couleurs	Spéc.	11.99
à pointe nylon aux couleurs très vives de		Rég. 3.98	
Marque BUFFALO	12 couleurs	Spéc.	2.99

ALBUMS A PHOTOGRAPHIES		Rég. 6.98	
Auto-adhésives - finis toile		Spéc.	5.25
Format 29 cm x 30 cm			

RABAIS DE 20% sur tous nos modèles microscope

SECTION LITTÉRATURE		Rég. 12.95	
TIM - De Colleen McCullough		Spécial	10.50

Collection pratique du dessin et de la peinture		Rég. 12.95 ch.	
12 titres disp.		Spéc. ch.	10.50

Livres pour enfants		Rég. 2.50 ch.	
Collection - Pour lire avec toi - 18 titres disponibles.		Spéc. ch.	1.95

Encyclopédie Audio-visuel		Rég. .75 ch.	
17 titres.		Spéc.	.50
ou série complète.		Rég. 12.75	
		Spéc.	5.95

Profitez en plus d'un bon d'achat de 5% lorsque vous payez comptant (sauf sur manuels scolaires).

Heures d'affaires, heures normales des magasins.

Sur présentation de ce coupon avec tout achat de \$15 et plus, vous recevrez gratuitement un agenda 5 ans format 4 X 5 avec clef valeur de \$1.59.

ARMAND BOUDRIAS

Place Québec 524-5263 Place Bonaventure 875-2013 6818 rue St-Hubert 273-2851 St-Bruno 653-9422

Canadienne 100% laine ou en corduroy beige ou gris à partir de \$170

éditorial

LE SOLEIL

 Président du conseil et Éditeur:
Jacques-O. Francoeur
 Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

 Président et directeur général:
Paul-A. Audet
 Directeur de l'information:
Claude Masson

 Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
 Directeur de l'édition:
Marcel Pélipin

Ottawa doit penser aux Chantiers Davie

La région de Québec n'est pas favorisée en ce qui a trait à l'industrie lourde. En fait, les Chantiers Davie sont, pour ainsi dire, les seuls employeurs à pouvoir revendiquer une place significative dans ce secteur industriel qui, au Canada, en 1978, employait 13,000 personnes directement et créait quelque 30,000 emplois additionnels.

Jusqu'à ces dernières années, cette entreprise de construction navale, d'une importance incontestée dans une région où le gros de la main-d'œuvre est occupé dans le fonctionnarisme et dans les secteurs de service, s'était assez bien tirée d'affaire même si les chantiers navals en général traversaient en 1979 une quatrième année d'une grave récession mondiale. Présentement, l'entreprise de Lauzon franchit donc une mauvaise passe, n'ayant plus que 1,000 travailleurs à son emploi à l'heure actuelle alors que sa liste de paie en contenait 2,700 en 1976.

Avec raison, les gens de la région, qui d'habitude trouvaient de l'emploi dans cette entreprise, commencent à s'alarmer et avec les chefs syndicaux s'interrogent sur le cap qu'a pris l'employeur qui depuis 1976 n'a pas réussi à décrocher un contrat de construction de navire. Il y a eu, heureusement, la construction de plates-formes destinées à l'exploration pétrolière en mer, mais ces contrats n'ont pas suffi à

assurer le plein emploi dans ces chantiers navals, puisque chaque plate-forme ne provoque l'embauche que de 400 travailleurs chacune.

La situation est d'autant plus frustrante que les Chantiers Davie comptaient bien obtenir un des contrats que le gouvernement fédéral avait décidé d'accorder à l'industrie navale, mais l'entreprise locale a vu passer sous ses yeux des contrats pour plus d'une centaine de millions de dollars.

"Nous nous demandons bien ce qui se passe dans les appels d'offres", a affirmé M. Clément Fleury, président du Syndicat des travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon. Ce qui a étonné les travailleurs, c'est que les appels d'offres étaient supérieurs à ceux déposés par les autres chantiers navals canadiens. Les chiffres présentés par la compagnie ont même étonné le ministre des Approvisionnement et Services du gouvernement fédéral, M. Roch LaSalle, dont le ministère est responsable de l'octroi des contrats, puisque la main-d'œuvre de la région est considérée comme une des meilleures au Canada en regard de la productivité et de la qualité du travail.

Au vrai, le gouvernement fédéral joue un rôle déterminant dans l'industrie navale canadienne qui, bien que de taille modeste, est moderne et efficace. C'est en premier lieu le gouvernement d'Ottawa qui peut laisser espérer

une période de relative prospérité malgré la concurrence étrangère et malgré les difficultés qu'éprouvent les grands pays producteurs de navires. En effet, il possède des atouts d'importance: les perspectives de transport des ressources de l'Arctique et la création éventuelle au Canada d'une marine marchande transocéanique.

Dans les milieux maritimes, on a encore la nostalgie des années pendant et après la Deuxième Guerre mondiale. Alors le Canada avait une flotte marchande transocéanique respectable. Depuis, on a reproché au Canada de ne pas avoir de "conscience maritime". C'est même en fait, pour cette raison, que le Canada s'est permis de dissiper l'importante flotte marchande qu'il avait formée pendant la guerre de 39-45.

On a vendu, après la guerre, quelque trois cents navires modernes pour l'époque que le Canada avait construits à la suggestion de ses alliés à des prix très bas surtout à des Grecs et à des Anglais. Des crédits, allant jusqu'à 75 pour 100 de la valeur pour 7 ans, ont été accordés alors à un taux annuel de 3½ pour 100.

Quelle aubaine pour les acheteurs. Mais quel manque de vision de la part du gouvernement d'Ottawa qui n'a pas vu alors que le monde entrainé dans une lune de miel en ce qui avait

trait aux affaires maritimes, mais les Canadiens n'y ont presque rien vu.

Toutefois, le projet pilote de l'Arctique est l'entreprise qui semble la plus imminente et qui offre les meilleures possibilités en tant qu'Ottawa surveille de près les intérêts légitimes des chantiers navals canadiens. On a calculé, par exemple, que la société Dome pourrait donner aux chantiers navals, afin de mener à bien ses projets dans l'Arctique, dix milliards de dollars en contrats d'ici le début des années 90. Il va de soi que les Chantiers Davie espèrent retirer une part de ces contrats. Mais il faudrait qu'ils s'équipent d'une cale sèche pouvant recevoir des navires de 100,000 tonnes.

Le gouvernement fédéral se doit de prêter une oreille attentive à toute demande d'aide, directe ou indirecte, de la part de cette entreprise locale afin qu'elle puisse construire et surtout recevoir ces gros méthaniers qui, en cas de panne, lorsqu'ils sillonnent les mers, devront être radoubés à l'étranger plutôt que de l'être chez nous.

En tout cas, dans l'immédiat, les travailleurs des Chantiers Davie espèrent être favorisés par Ottawa dans l'octroi de contrats futurs. Ce n'est pas trop demandé. C'est même un cas de conscience pour le fédéral de ne pas laisser sombrer cette entreprise unique en son genre dans la région de Québec.

Maréchal FRANCOEUR

Entente ou non...

Les gouvernements fédéral et albertain semblent s'être entendus sur une augmentation du prix du pétrole canadien mais il leur reste à se mettre d'accord sur la façon dont seront taxées les compagnies pétrolières.

D'un côté, le fédéral voudrait imposer les revenus alors que l'Alberta s'en tient aux profits, ce qui constitue une notable différence dans les sommes que pourrait retirer Ottawa, lesquelles serviraient à compenser les différences des prix dans l'Est du pays et à assurer l'autosuffisance énergétique canadienne prévue pour les environs de 1990.

On sait que l'Alberta réclame, depuis 1973, l'augmentation rapide du prix du pétrole canadien, actuellement à \$13.75 le baril, pour le hausser à au moins 90 pour 100 du prix courant mondial, soit à peu près l'équivalent du "prix de Chicago" qui frise actuellement le \$24 le baril.

La dernière conférence des premiers ministres canadiens a débouché au moins sur un consensus sur une augmentation, malgré l'opposition ontarienne, et le fédéral s'est déclaré d'accord, la semaine dernière, pour une hausse annuelle de \$4 le baril. Or, il semble bien que c'est sur ce prix que MM. Clark et Lougheed se seraient entendus, mardi, lors d'une longue rencontre à Ottawa.

Mais, quels que soient les

mécanismes de taxation sur lesquels on pourrait ou non s'entendre, dans les jours qui suivent, le gouvernement fédéral espère toujours retirer, d'ici quatre ans, une somme d'au moins \$5.3 milliards pour réaliser ses projets énergétiques.

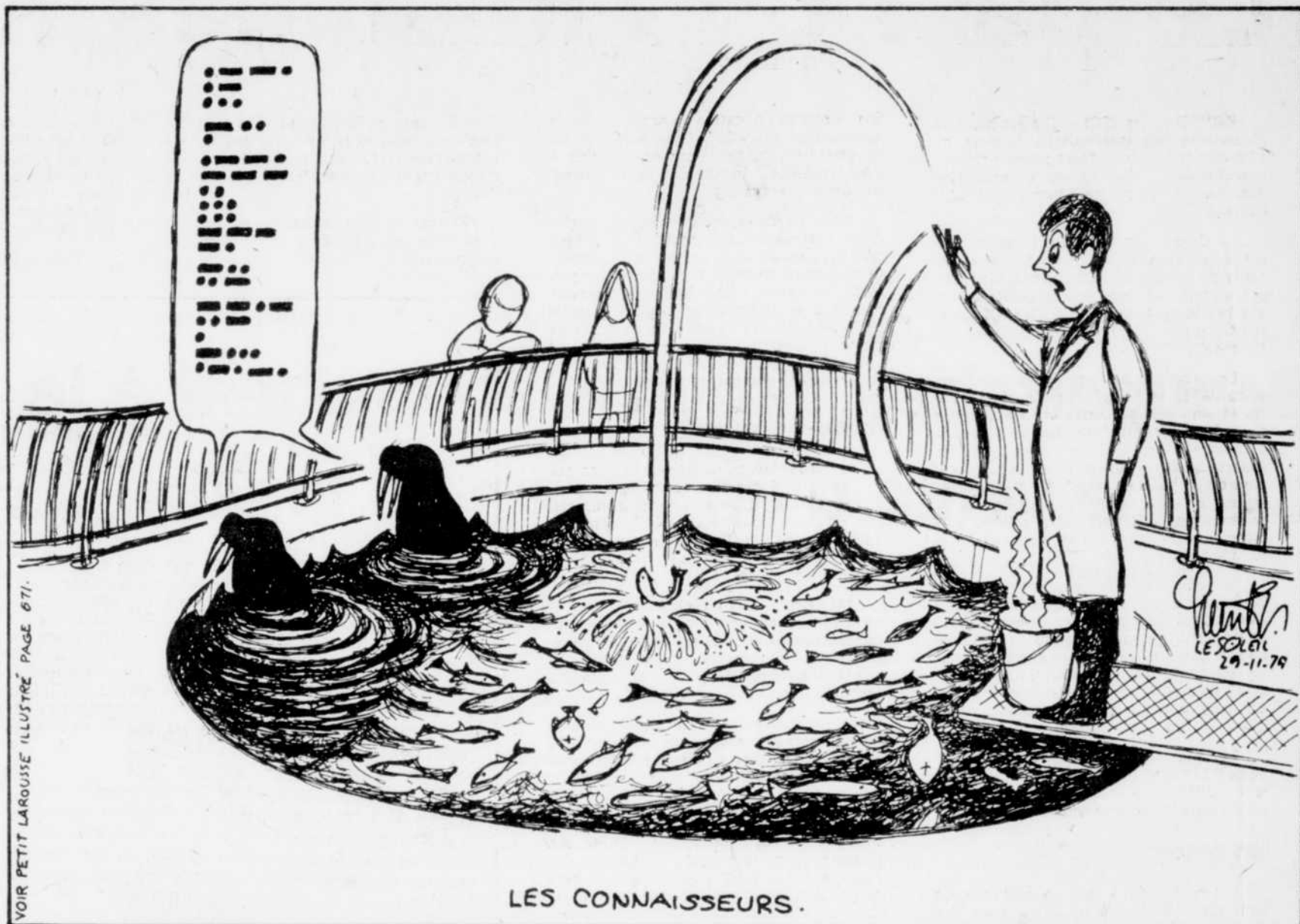
Ainsi, même si le fédéral n'entendait pas, pour le moment, user des pouvoirs spéciaux que lui octroie la constitution pour imposer une politique de l'énergie, il peut toujours majorer sa taxe d'accise sur l'essence dans son budget de décembre.

En d'autres termes, ce qu'Ottawa ne pourrait pas aller chercher dans les coffres des compagnies pour atteindre ce montant, il a le loisir d'aller le prendre dans la poche du consommateur.

Il est entendu que le Canada est acculé à la nécessité de hausser le prix de son pétrole et ce, pour des raisons maintes fois formulées. Le consommateur ne doit pas ignorer qu'il doit contribuer à la réalisation de cette tâche.

Mais on peut se demander dans quelle mesure cette contribution ne servirait pas à compenser cette espèce d'impérialisme qu'il manifeste en matière énergétique et à favoriser ainsi les intérêts qui alourdissent ses efforts.

Paul LACHANCE



Presse et référendum: objectivité, sang-froid et modestie

par Claude BEAUCHAMP

Invité récemment par l'université Carleton à participer à un colloque sur "La presse devant le référendum", le rédacteur en chef du SOLEIL, M. Claude Beauchamp, a exposé à cette occasion la conception qu'il se faisait du rôle des médias d'information devant un événement politique aussi significatif et des moyens dont ceux-ci disposent pour mener à bien leur tâche d'informer adéquatement la population. Nous reproduisons ci-dessous le texte d'introduction qu'il a présenté au début du colloque.

La presse devant le référendum: la formulation choisie pour exprimer le thème de ce colloque n'apparaît tout à fait pertinente. Face au projet de référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec, les médias d'information sont en effet placés devant un événement qui ne leur appartient pas, devant une réalité qu'ils doivent couvrir comme tous les autres grands sujets d'actualité.

Nombre d'hommes politiques et même des journalistes souhaiteraient que la presse traite le référendum de façon déformée des autres événements politiques. Ils invoquent le caractère exceptionnel, dans nos moeurs politiques, de cette forme d'appel au peuple et la signification profonde du vote qui sera donné pour inciter les médias à s'engager, à travers leurs pages ou émissions d'information, dans la bataille référendaire.

C'est une conception du rôle journalistique que je ne partage

pas. L'évolution de la grande presse depuis le siècle dernier a refoulé, dans une page ou deux dument identifiées, la fonction éditoriale du journal ce qui fait qu'en cours de route, les quotidiens sont passés, dans la plupart des pays occidentaux, de feuilles idéologiques à de grands journaux d'information. Leur rôle s'est donc modifié pour s'adapter aux besoins des démocraties modernes. Ce n'est justement pas le moment de revenir en arrière à l'occasion d'un débat aussi important que celui qui s'annonce.

Le rôle premier de la presse est d'informer. C'est en informant qu'elle influence.

Le référendum constitue une mécanique mise entre les mains des partis politiques. Les projets d'avenir constitutionnel appartenant aux partis politiques qui les défendent. La presse n'a pas à se substituer au gouvernement ni à l'opposition pour promouvoir ou combattre, dans ses pages et émissions de nouvelles et d'analyses, l'un ou l'autre projet. Je le répète, la presse doit écarter la tentation de se substituer aux agents politiques.

La presse est essentiellement un témoin. Mais pas un témoin passif. Elle doit être un témoin vigilant, professionnel, organisé. Un témoin qui déploie autant d'efforts à ne pas se laisser aveugler, submerger, écraser par les événements qu'il en met à ne pas devenir un acteur dans ces mêmes événements.

Bien concrètement — puisque je vous parle sur le ton de celui qui a la responsabilité quotidienne de la publication d'un journal et non de celui qui doit exposer une thèse théorique sur la presse et le référendum — bien concrètement, les médias d'information, face au référendum, devront:

1— exposer en termes simples les principales thèses en présence et également avec discernement. Cela veut dire qu'il faudra savoir faire le tri dans la propagande des deux camps, travail considérable quand on songe à la masse énorme d'interventions et de documents qui émanera des comités du oui et du non, quand on imagine la multitude des moyens de propagande qui seront utilisés (y compris, la création d'organismes-bidons) et quand on pense à la qualité des intervenants et des experts qui seront mis à contribution par l'un et l'autre camp;

2— s'équiper — à cause du risque énorme de manipulation de l'opinion publique — pour être en mesure de redresser les faits. J'insiste sur le mot "faits" car il s'agit, pour la presse, non pas de tenter de contrer l'argumentation partisane mais bien d'aller vérifier les assertions, les affirmations, les allusions factuelles des uns et des autres, du moins celles pouvant influencer le déroulement du débat. En un mot: prévenir les coups de la Brink's, qu'ils viennent d'un camp ou de l'autre;

3— donner une voix aux mino-

ritaires, à ceux qui refusent, pour une raison ou une autre, de se laisser enfermer dans la bipolarisation des comités-parapluies;

4— disposer d'antennes à l'extérieur du Québec car le débat référendaire, s'il doit effectivement se faire d'abord entre Québécois, présente néanmoins une dimension qui dépasse largement nos frontières.

Tout ce travail ne pourra s'exercer efficacement que dans le respect de la vieille notion journalistique d'objectivité, notion un peu oubliée ces dernières années parce qu'on a voulu lui substituer celle — beaucoup plus élastique — d'honnêteté intellectuelle, mais à laquelle il faut revenir. Car la notion d'objectivité — c'est-à-dire la capacité pour un journaliste d'observer la réalité en fonction de l'objet à couvrir et des besoins d'information des lecteurs et non en fonction de ses idées ou sentiments personnels — constitue le seul fondement solide au métier de journaliste. Seule l'objectivité confère au journalisme son caractère professionnel. Sans objectivité, il n'y a pas de profession journalistique; sans objectivité, il n'y a pas de profession tout court.

Il faudra aussi à la presse beaucoup de sang-froid dans une situation où les pressions — bien ou mal intentionnées — fuseront de toutes parts et dans une situation où, selon ce qu'écrira dans un livre récent l'un des collaborateurs du premier ministre Léves-

que, M. Daniel Latouche, "de par la simplicité de sa formule, le référendum force les individus à prendre parti, à se brancher et à se regrouper derrière une option" et où "à l'extrême on se retrouve avec les pour et les contre. On navige alors en plein drame".

Il y a effectivement une forme d'agression dans un référendum qui court-circuite les canaux usuels d'expression politique et qui force les gens à, en quelque sorte, porter un jugement sur eux-mêmes plutôt que sur un gouvernement ou un parti politique.

La presse, par ailleurs, devra résister à la tentation de s'ériger en arbitre entre les deux camps. Elle devra singulièrement repousser la prétention de jouer à l'expert et de fournir les réponses aux questions auxquelles personne d'autre n'offre de réponses définitives. Exemple: le coût réel du fédéralisme ou le niveau de vie au lendemain de la souveraineté.

Bien sûr, à cause de la polarisation inévitable que crée le référendum, la presse devra faire un effort particulier d'équilibre dans la présentation des thèses en présence. Pas un équilibre mathématique, du genre 50/50, mais un équilibre basé sur la bonne foi journalistique.

La presse, en somme, doit s'en remettre, dans sa façon d'agir, aux moyens qui ont fait sa force depuis des générations, c'est-à-dire à ses

instruments normaux d'appréciation journalistique basés sur une connaissance éclairée de la réalité, sur le bon sens et sur la bonne foi.

Je ne crois pas que parce qu'il y a un référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec, la presse doive réinventer le métier de journaliste.

Le référendum — aussi important soit-il — constitue un événement politique parmi d'autres. L'élection du Parti québécois en 1976 et le résultat de la prochaine élection générale au Québec sont des données politiques aussi majeures que le référendum lui-même.

Il ne faut pas oublier que le référendum, qu'il soit positif ou négatif, ne règlera rien en soi. Le débat politique se poursuivra. Dans son livre blanc, le gouvernement péquiste lui-même prévoit dix années de négociation avançant une victoire de la thèse de la souveraineté-association.

Bref, les lecteurs et auditeurs, au lendemain du référendum, continueront à se côtoyer, à vivre ensemble. Or, la presse est là pour faciliter la vie démocratique et non pour la détériorer par un comportement qui viole les lois des citoyens.

La presse, comme toujours, doit jouer son rôle de "quatrième pouvoir" avec beaucoup de modestie.

Le racisme au Canada (fin)

par la Presse Canadienne



Nous publions le dernier d'une série de trois articles sur les manifestations racistes dont sont victimes les groupes minoritaires au pays tiré d'un tour d'horizon fait par la Presse canadienne à travers le pays.

Discrimination: Le pain quotidien des Amérindiens

KENORA, Ont. (PC) — Il n'est pas rare d'entendre les Amérindiens du nord de l'Ontario se plaindre de ne pouvoir obtenir une chambre d'hôtel ou une consommation dans un bar, uniquement parce qu'ils sont Indiens.

La Commission des droits de la personne, en Ontario, s'occupe de cas de ce genre de problèmes presque tous les jours, et les porte-parole de la commission disent que la situation est pareille dans les autres villes du nord de l'Ontario où il y a des Amérindiens.

Les autochtones forment une part importante des minorités visibles de l'Ontario et sont une de celles qui souffrent le plus de discrimination. La plus grande proportion des plaintes logées par les Amérindiens — lesquelles représentent environ 65 pour 100 de toutes les plaintes reçues chaque année au bureau de la commission, à Kenora — sont reliées à la discrimination dans les services publics et le logement.

M. Bill Jackson, qui représente la Commission des droits de la personne à Kenora, dit que les Amérindiens se plaignent surtout d'être victimes de discrimination dans les hôtels, les restaurants et les salles de toilette publiques, et également quand ils veulent devenir membres des organisations communautaires publiques.

Les plaintes se divisent en deux catégories: le cas où le plaignant croit avoir été traité différemment des Blancs, et les cas où on lui a carrément refusé des services.

Un prix plus élevé

L'Amérindien à qui on demande un tarif plus élevé qu'à un Blanc pour une chambre d'hôtel tombe dans la première catégorie, tandis que celui qui ne peut même pas mettre les pieds dans un bar tombe dans la seconde catégorie.

La discrimination dans le domaine de l'emploi et dans celui du logement forme également deux catégories importantes.

Un cas typique fut celui d'une Amérindienne à qui on avait dit que l'appartement qu'elle voulait venait d'être loué, 10 minutes auparavant. Comme elle se doutait qu'il y avait discrimination, elle pria une amie de demander l'appartement. Ayant obtenu une réponse affirmative, l'amie dit au propriétaire: "J'espère que vous ne louez pas aux Indiens dans cet immeuble."

Sur la réponse négative du propriétaire, la commission procéda à une enquête. Le propriétaire fit des excuses et offrit à l'Amérindienne le premier appartement qui devint vacant.

Anne Bayefsky, recherchiste à l'emploi de la commission à Toronto, dit que bien que les excuses et la promesse d'un autre appartement aient été des éléments importants, la véritable lutte contre la discrimination a peut-être commencé au moment où le propriétaire en question a accepté de visiter un centre indien des environs, pour voir de ses yeux à quels problèmes les Amérindiens doivent faire face.

Ils se défendent

M. Del Riley, président de l'Union des Indiens de l'Ontario, qui représente quelque 30.000 des 75.000 Amérindiens enregistrés de cette province, dit que la discrimination est de plus en plus institutionnalisée, "parce que les gens qui en sont victimes commencent à se défendre".

"Aujourd'hui, la discrimination est d'une autre sorte. Une fois qu'elle devient institutionnalisée, elle est difficile à déceler. Il faut accumuler les statistiques — combien d'Amérindiens sont sans emploi, combien occupent des postes clés?"

Il dit que les assauts physiques sont beaucoup moins nombreux parce que "ça n'est plus très bien vu de frapper ouvertement les Amérindiens".

Une des meilleures façons de combattre la discrimination et le racisme, c'est l'instruction et l'Union fait tout en son pouvoir pour améliorer l'éducation des Amérindiens. "Nous croyons qu'il y a bien des choses que nous pouvons faire nous-mêmes. L'éducation permettra de remédier à beaucoup de problèmes. Il faut qu'autant d'Indiens que possible s'instruisent."

De plus, les Amérindiens commencent à se politiser davantage, de dire M. Riley. "Si vous ne réagissez pas, quelqu'un vous en fera voir de toutes les couleurs. Il faut que vous vous défendiez avec les moyens à votre disposition. Je pense que cela commence à être le cas."

M. Alan Borovoy, conseiller juridique de l'Association canadienne des libertés civiles, dit également que la discrimination contre les Amérindiens devient plus cachée. Un sondage effectué récemment dans les banques des régions de Kenora,

Fort Frances et Sault Ste-Marie a révélé que seulement deux Amérindiens étaient employés dans les banques — et un d'eux-là n'était engagé qu'à mi-temps, de dire M. Borovoy.

Parfois la discrimination se produit sans intention délibérée de la part des employeurs.

Le Dr Bhausahed Ubale, de la Commission des droits de la personne en Ontario, et le Dr Wilson Head, président de la National Black Coalition of Canada, sont d'accord pour affirmer que ce sont surtout les Amérindiens, les Sub-Asiatiques et les Noirs qui sont en butte à la discrimination.

"Quand les Amérindiens viennent en

vite, ils sont plus persécutés que les Noirs", de dire M. Head.

M. Ubale dit qu'il est temps de cesser de perpétuer le mythe du cow-boy qui gagne toujours. C'est là une image négative qui est transmise par les livres, les médias et l'enseignement.

Il aimerait que les manuels scolaires de l'Ontario soient révisés pour y faire disparaître les préjugés contre les Amérindiens, les Noirs, les Sud-Asiatiques et autres groupes minoritaires.

Saskatchewan: la vérité nuit

En Saskatchewan, il n'y a pas que les Amérindiens à subir les effets de la discrimination les Métis en souffrent aussi.

M. George Blondeau, un Métis aux cheveux roux et à la peau claire, a découvert à ses dépens qu'il vaut mieux, parfois, ne pas faire mention de ses origines. Alors qu'il cherchait un logement, il se mit à bavarder avec un propriétaire éventuel. "Il m'a demandé quel genre de travail je faisais, et d'autres détails... et je lui ai dit que j'étais un Métis." Il a dit: "Il y a d'autres personnes qui doivent venir visiter le logement."

"Je pense que si je n'avais pas mentionné ça, il me l'aurait loué, parce que j'avais l'argent et tout, et il m'avait semblé qu'il voulait le louer le plus vite possible."

Mme Adam dit qu'il existe de la discrimination contre les Amérindiens sur le marché du travail, mais que le racisme n'est pas toujours exprimé ouvertement.

"Si un Amérindien (ou une Amérindienne) obtient l'emploi, ils s'arrangent pour lui faire la vie dure, pour qu'il s'en aille... C'est vraiment subtil." Et M. Favel ajoute: "C'est le racisme horrible, subtil, insidieux qui ressort. C'est comme le mercure: on ne peut pas le saisir."

Carol Geller, directrice de la Commission des droits de la personne en Saskatchewan, dit que les Amérindiens sont ceux qui souffrent le plus des effets du racisme dans la province.

Les plaintes de la part des Amérindiens représentent 35 pour 100 des cas soumis à la commission et viennent en second, immédiatement après les plaintes de discrimination basées sur le sexe.



M. Del Riley, président de l'Union des Indiens de l'Ontario qui représente environ 30.000 des 75.000 Indiens enregistrés de la province pense que la discrimination devient institutionnalisée "parce que les gens concernés commencent à se défendre". Les assauts physiques diminuent, dit-il, parce que ce n'est plus très bien vu d'attaquer ouvertement les Indiens ou les autres minorités. La discrimination à leur endroit n'en persiste pas moins.

Les députés ont perdu la carte... honorablement



Gilles Lesage

à Québec

Les députés perdent la carte mais, pour une fois, honorablement.

Aujourd'hui même, en effet, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi 10 qui enlève aux députés la confection de la carte électorale et la confie à une commission indépendante.

Le projet a soulevé de longs et vifs débats qui ont même pris l'allure d'un filibuster en cours de route. Mais, en y mettant du temps et de la bonne volonté, les députés en sont arrivés à des compromis fort honorables. On y sent la griffe du ministre de la Justice et ministre d'Etat à la réforme électorale et parlementaire, M. Marc-André Bedard, ainsi que celle, probablement, du chef de l'opposition, M. Claude Ryan.

Ainsi, tout comme à Ottawa, la commission aura pour fonction de délimiter les comtés de manière à respecter le principe de l'égalité du vote des électeurs. Ses décisions seront finales et les députés ne pourront plus les modifier ou les retarder à leur guise, comme ce fut souvent le cas.

La commission devra toutefois établir un mécanisme de consultations préalables dans toutes les régions. Ici intervient un premier amendement important. Avant son entrée en vigueur, la carte sera soumise à l'attention des députés qui, au cours d'un débat de cinq heures, pourront faire des suggestions et recommandations. L'opposition aurait voulu que ce débat dure quinze heures, mais cinq semblent suffisantes, les partis et les députés ayant de multiples occasions et tribunes pour faire valoir leurs vues.

De 110 à 123 députés

Selon la loi, un comté doit être une communauté naturelle d'environ 32.000 électeurs, avec un écart de 25 pour 100 en plus ou en moins, à l'exception des îles de la Madeleine, qui demeurent un comté, même si l'écart de la moyenne est énorme.

Le projet prévoit un certain nombre de critères selon lesquels la commission devra effectuer la délimitation des comtés.

A la suite de nombreuses discussions et tractations, le gouvernement a convenu que la commission devra tenir compte de considérations d'ordre sociologique, en plus des considérations d'ordre démographique et géographique. La confection de la carte ne se fera donc pas en vertu de seuls critères mécaniques ou bureaucratiques, ce qui causera certes des maux de tête à la commission. Mais le respect de l'homogénéité socio-économique du milieu vaut bien quelques casse-tête.

En revanche, le gouvernement a répondu avec raison un amendement de l'opposition qui aurait eu pour effet de limiter à 112 — deux de plus qu'à l'heure actuelle — le nombre de circonscriptions électorales. Les libéraux ont fait valoir que le nombre de députés à Québec est déjà fort élevé, par rapport à l'Ontario, par exemple, que ça coûte cher et qu'il n'y a pas de place pour les loger... M. Bedard a répondu à bon droit qu'une limitation aussi arbitraire aurait pour effet de dimi-

nuer la représentation des régions à l'Assemblée nationale.

Il vaut mieux, à mon avis, s'en tenir au respect du principe fondamental de l'égalité du vote, même si, pour ce faire, le nombre de députés est porté de 110 à 121 ou à 123, comme ce sera d'ailleurs le cas. Et que le gouvernement résolve la crise du logement pour ces messieurs dames!

Le pétrin du fichier?

Ce qui est important, en somme, c'est que l'étude du projet de loi, outre l'inévitable verbiage, a donné lieu à du véritable travail législatif de la part des députés. Cela mérite d'être souligné, d'autant plus que des députés ont relevé avec raison que la presse parlementaire portait peu d'intérêt envers des projets qui chambardent de façon considérable les habitudes électorales.

Car l'Assemblée adopte, également aujourd'hui, le projet de loi 9 qui refond la loi électorale, étend et facilite l'exercice du droit de vote et de candidature. Ici encore, en commission, les députés ont présenté et fait adopter de multiples

amendements qui ont bonifié le projet original, présenté en juin dernier par M. Robert Burns.

L'opposition a toutefois suggéré que le directeur général des élections soit flanqué de deux adjoints, comme c'est le cas pour le financement des partis politiques. Le gouvernement n'y a pas agréé, avec raison. Le compromis d'une direction tricipitale m'apparaît boiteux, et je ne suis pas sûr que le financement des partis soit mieux surveillé et contrôlé parce que chacun des trois principaux partis (Parti québécois, Parti libéral et Union nationale) y a "placé" son homme de confiance.

Ayant hérité de dossiers délicats préparés par un autre, M. Bédard s'en est bien tiré à ce jour. Mais il ne s'est pas encore sorti du pétrin du projet de registre ou de fichier permanent des électeurs, pour lequel des sommes considérables ont été dépensées. Là-dessus, l'opposition n'a pas l'intention de lâcher; elle a raison d'être extrêmement vigilante devant le "big brother" qui veut un peu trop notre bien...

Les députés ont perdu la carte? Bravo!

la page des lecteurs

Dans le cas des réfugiés, c'est autre chose que de la rentabilité

Nous avons été profondément troublés, il faut bien le dire, en lisant la lettre de monsieur Tardif de Québec dans "La page des lecteurs" du jeudi 15 novembre. Nous n'étions pas révoltés, nous avons plutôt senti un profond sentiment de pitié. L'auteur de la lettre fait sans doute partie de cette catégorie de Québécois bien assis dans leur confort nord-américain qui, en plus de souffrir de xénophobie, souffrent d'une ignorance crasse.

1— D'abord l'auteur de la lettre confond allègrement Asiatiques, Indochinois, Sino-Vietnamiens et Vietnamiens: les uns rejettent le régime des autres; certains autres rejettent leur propre régime, etc. Il ne faut surtout pas confondre.

2— M. Tardif s'inquiète de la non-conventionnalité des réfugiés sur le marché du travail. Ceux que nous connaissons n'ont pas la "crainte de travailler dur" (sic), puisqu'ils consentent volontiers, dans certaines usines, à faire jusqu'à 10 ou 12 heures par jour. Au contraire, leur ardeur au travail aurait plutôt tendance à tenter le diable chez certains patrons, contents d'utiliser au maximum une main-d'oeuvre d'aussi bonne foi. Au fait, M. Tardif connaît-il seulement quelques-uns des êtres humains dont il parle, pour se permettre des observations aussi pernicieuses.

3— L'auteur de la lettre affirme étonnamment que les autorités du Vietnam incitent fortement les Sino-Vietnamiens à quitter le pays. Il laisse planer une confusion déplorable puisqu'on se rend compte qu'en fait il parle des Vietnamiens dont le sort est différent. Vus de l'extérieur, les faits nous permettent plutôt de penser qu'on laisse volontiers partir les vieillards et les malades, mais qu'on fait beaucoup de misères à la jeunesse vietnamienne qui tente de fuir le nouveau régime avec lequel elle ne se sent aucune affinité. Comment peut-on exiger des jeunes Vietnamiens qu'ils acceptent de vivre le régime

communiste tel qu'il se pratique en Russie? Comment peut-on demander à des jeunes de rester au pays, quand leurs parents sont encore dans des camps de "rééducation" (et pour combien de temps?) ou on leur apprend à s'adapter malgré soi à un nouveau régime, que ce soit celui de la Russie ou de la Chine rouge.

4— Pourquoi ne se sont-ils pas grouillés un peu pour se défendre? se demande M. Tardif? Visiblement, il n'a aucune idée de ce qu'est la guerre. Il ne l'a sans doute jamais faite, ne l'a sans doute jamais vécue (même en lectures, chose pourtant qui ne lui ferait pas tort). Une guerre, ça tue, ça fait mal, mais ça se gagne ou ça se perd.

5— Comment a-t-on le coeur de parler de rentabilité ("à court ou à moyen terme" -sic) sur le dos de gens qui sont morts (noyés ou affamés ou encore repris par l'armée), ou qui ont risqué leur vie dans la fuite, dans l'espoir de survivre.

6— Nos "très nombreux malheureux" (sic) Québécois sont au premier rang des préoccupations de certains organismes d'aide. Il ne faut donc pas chier. Nous n'avons pas encore vu d'immenses quartiers de nos villes où les enfants meurent tranquillement de faim sur les trottoirs.

7— "Charité bien ordonnée commence par soi-même" est une phrase qu'on a inventée pour se déculpabiliser de son égoïsme écoeurant.

Heureusement l'avis de l'auteur de cette lettre n'est pas partagé par l'ensemble des Canadiens et des Québécois. Le Québec est un des rares pays qui vit de façon intelligente le capitalisme socialisant en Amérique du Nord, et c'est à notre avis un bel exemple du respect des droits de l'individu, des droits du

terrien.

Suzanne Pellerin
Université Laval
Pham Minh Qui
Cégep Limoilou

Hermann Mathieu manque de logique

Monsieur Hermann Mathieu
Député libéral de Beauce-Sud
Saint-Ephrem

Permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter de votre victoire du "14 novembre". La durée de votre mandat, soit un an et demi ou deux ans, permettra à l'électorat de Beauce-Sud d'évaluer où se situent la victoire et la défaite.

Je ne ferais pas le procès de votre campagne électorale sauf sur un point. Tout au long de celle-ci, vous avez ardemment défendu le Canada. Vous disiez vous-même qu'un vote pour Raymond Boisvert était un vote pour la séparation du Québec. Les Beaucerons ayant voté

ce qu'ils ont voté, votre mission est accomplie.

Je conçois donc mal qu'après avoir réussi à sauver le Canada, vous ne brandissiez pas le drapeau du même pays le soir de la victoire en criant: "C'est à nous autres ça!"

Je croyais avoir compris que votre choix était fait. La logique étant ce qu'elle est, vous auriez au moins pu avoir la décence de brandir les deux.

Québécoise pour toujours.

Renée Gagné
Saint-Zacharie
Beauce-Sud

Les Québécois ont l'habitude de la soumission

Certaines victoires précipitent les vainqueurs aux bas-fonds de l'ignominie. Il est donc des triomphes qui font monter, d'autres qui font descendre, et creux. Avant-hier, c'était les Allemands triomphants de l'Europe écrasée, saignée à blanc, rôtie aux fours crématrices. C'était aussi les Russes écrasant de leurs blindés les fleurs du printemps de Budapest et de Prague. Hier, c'était Pinochet balayant à la mitrailleuse le Chili. Hier, c'était Nixon, triomphant de ses adversaires politiques pour se hisser, aux applaudissements de millions d'Américains, jusqu'au sommet de l'ignominie. Bref, un individu ou un peuple ne s'élevait pas toujours quand ils triomphent.

Est-ce le cas pour les récents triomphes de M. Ryan? Sont-ils de haute ou de basse espèce?

Au printemps dernier, M. Rivest, le député libéral de Jean-Talon, célébrait son triomphe en disant que c'était une grande victoire pour le Canada. Qui dit mieux? Au soir du 14 novembre dernier, les libéraux du Québec célébraient leur triple victoire sur le Québec en chantant "O Canada! Est-ce assez clair? Et M. Ryan se faisait pathétique, se mettait à genoux, levait ses grands bras énergiques vers le ciel et faisait la prière suivante: "MM. Davis, Loughheed et Hatfield, mes chers collègues, vous que je connais bien comme si j'avais toujours couché avec vous, please, please, je

vous en supplie, écoutez la voix du Québec humblement prosterné à vos pieds. Ne croyez pas ceux qui veulent faire du Québec un pays. Non, les Québécois, ce soir, vous le proclament solennellement: ils veulent rester une province comme les autres dans le grand Canada anglais. Bien sûr, nous vous demandons de nous faire quelques concessions; mais, je vous le jure solennellement, et j'y mets tout le poids de toute mon honnêteté bien connue: le Québec n'exigera rien de plus que l'Ontario, l'Alberta ou Terre-Neuve. Les Québécois ont l'habitude d'être soumis et entendent bien le rester. J'y suis, j'y reste. Vive le Canada! Amen"

Et il avait des sanglots dans la voix. Et il avait des larmes aux yeux. Et ses partisans triomphaient, jubilaient: "Hourrah! Gloire à notre chef. L'honneur! L'intrépidité! Avec lui le triomphe final nous appartient"

Et si, en finale, ils triomphaient, eh bien! ce serait une jolie, une sale victoire sur le peuple québécois! Ils auraient enfin réussi à écraser le printemps, l'été et une bonne partie de l'automne québécois, celle des érabes en fête et des outardes en migration.

M. Ryan semble avoir autant d'énergie que M. Nixon en avait; alors, qu'est-ce qui pourrait bien l'empêcher, lui aussi, de se hisser au sommet? Avec tout son courage,

son sens de l'organisation, son acharnement au travail et les méthodes de persuasion très bien rodées qu'il emploie, qu'est-ce qui pourrait empêcher M. Ryan de marcher de triomphe en triomphe? Il a pour lui tout le Canada anglais, les USA, les millions de Pro-Canada, la sainte bannière de la Sun Life, l'appui de tous les partis fédéralistes du Canada et du Québec. Outre ces alliés et ces armes redoutables, il a pour lui la plus vieille des méthodes, la plus efficace contre un peuple constamment battu et rebattu depuis deux cents ans: la peur. M. Ryan se prépare à devenir le chef d'un peuple (pardon: d'une province), et il parcourt les maisons de retraite pour terroriser l'âge d'or avec des histoires de croque-mitaine et de Bonhomme Sept-Heures: "Dans un Québec autonome, vous n'auriez plus vos chèques de pension!"

Tel est l'homme: à genoux devant ses "collègues" canadiens, debout avec sa pelle devant l'âge d'or québécois. Ce qu'il dit à l'âge d'or, il le dit aux enfants et aux adultes, en variant les couplets de la peur. Le refrain, lui, est toujours le même: "Le Canada protégera nos foyers et nos droits, puisque nous sommes trop caves pour espérer pouvoir un jour les protéger nous-mêmes".

Viateur Beupré
Sept-Îles, Québec



Mauvais exemple des aînés

A tous ceux à qui le chapeau fait. Qu'avez-vous? Est-ce la nouvelle mode? "Faire la grève?"

Vous dites, nos raisons sont valables. Peut-être! Pourquoi attendre qu'il y ait la grève pour enfin parlementer entre vous autres?

C'est une perte de temps!

Agissez humainement! Négocier d'abord, trouver des solutions; si chacun met de l'eau dans son vin, vous pouvez finir par vous entendre!

C'est l'Année internationale de l'enfant, entendons-nous de partout. J'imagine que c'est pour ça que tous les étudiants et les malades ont à subir vos stupidités. Mais vous ne pensez pas à eux; sans importance, bien sûr... Ensuite vous vous demandez: "Pourquoi les jeunes se droguent-ils et font-ils des choses incompréhensibles?" Sûrement, pour ne pas vous ressembler, s'embarquer dans une société où le coeur est loin et où l'abus est le plus fort. Mais ça peut changer!

Arrêtez de regretter, d'avoir peur et agissez humainement, parlementez... avant qu'il ne soit trop tard!!

France Girard
Étudiante Sec. V
Marie-de-l'Incarnation
Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1895, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limiteé. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
647-3233 Samedi: 9h30 à 13h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394

D'après les journaux, la Ligue

Marcotte répond au président de la FQHG

Après treize ans dans le hockey, j'ai depuis longtemps perdu cette naïveté qui caractérise trop souvent les nouveaux présidents. Sachez Monsieur le Président, que j'ai abandonné votre fédération parce que je perdais mon temps à recommencer annuellement à sensibiliser aux problèmes généraux du hockey, des bénévoles dont la préoccupation se limitait trop souvent à leur seule région. J'ai voulu également avoir les coudées franches afin de ne pas être limité par des bureaux de direction qui avaient trop souvent peur d'affirmer leur autorité sur tout le hockey amateur au Québec. Je n'y ai pas pour autant cessé de défendre votre fédération.

Votre organisme consacré aux intérêts du hockey amateur, compte parmi ses membres la Ligue junior majeur du Québec, dont les équipes sont des entreprises commerciales à but lucratif. Aussi longtemps que vous accepterez une telle contradiction au sein de votre fédération et que vous n'aurez pas le courage de vous attaquer à ce que, à mon avis, je considère comme la cause des plus grands préjudices à l'endroit du hockey québécois depuis 15 ans, ayez au moins la décence de ne pas me faire la morale. La journée que votre fédération se tiendra debout et s'affirmera comme la seule autorité du hockey amateur au Québec, je n'aurai plus à faire le sale boulot que votre organisme a toujours refusé de faire.

midget "AAA" aurait dit oui à l'entente proposée par le LHJMQ sans passer par votre commission technique et votre bureau de direction comme elle se devait de le faire, selon vos propres paroles. La Ligue midget "AAA" a également refusé l'entente que vous lui aviez proposée dans le but d'établir votre autorité sur l'élite québécoise. Ne me parlez pas de jeu d'équipe alors que les membres de votre propre équipe ne respectent pas l'autorité de votre fédération.

Pendant que vous y êtes, jetez donc un coup d'oeil sur ce qu'un journaliste a qualifié "d'un marché d'esclaves" en faisant allusion aux derniers échanges dans la Ligue junior majeur. Savez-vous qu'au-delà d'une vingtaine de joueurs ont été échangés depuis le début de la saison sans que personne ne s'inquiète outre mesure des problèmes scolaires qui en découlent.

Qu'est-ce que vous attendez pour mettre un stop à ces abus inadmissibles dans une société civilisée, abus perpétrés par un de vos membres sur lequel vous avez supposément l'autorité?

Montrez-moi Monsieur le Président que votre fédération sait se tenir debout et je me ferai un plaisir de me limiter à l'enseignement et à la recherche sur le hockey, plutôt qu'à reprendre des luttes qui vous appartiennent.

Gaston MARCOTTE
Département d'éducation physique
Université Laval

LE SYSTÈME IO DE PENTAX TIENT DANS LA PAUME DE LA MAIN

LE SEUL SYSTÈME REFLEX MONO-OBJECTIF I10 COMPLET AU MONDE

Le système IO de Pentax est le premier système reflex mono-objectif I10 qui réunit aussi complètement une foule d'éléments perfectionnés comme des objectifs interchangeables, un dispositif d'entraînement motorisé, un flash automatique et un réglage entièrement automatique de l'exposition.

Non seulement a-t-il l'aspect des plus récents 35 mm mais encore il en égale la performance. Et pourtant, il tient dans la paume de la main.

Au coeur du système IO, on trouve le I10 automatique de Pentax, un appareil photo à chargement facile à cartouches. Le viseur à travers l'objectif vous donne une idée exacte de ce que vous aurez sur film.

Voyez votre marchand d'appareils photo. Vous serez heureux d'avoir toujours en main cet étonnant système IO de Pentax.

\$239⁹⁵ (appareil seulement)

*Prix de détail suggéré. Prix annoncé du pays. Le prix de vente réel peut varier au gré du marchand.



SYSTÈME IO DE PENTAX

L'ensemble "appareil photo et flash"

L'appareil et le flash constituent les éléments de base de votre système. Voilà un excellent départ! Avec le flash automatique, le réglage du diaphragme et de la vitesse d'obturation dans des conditions d'éclairage très variées se font sans votre intervention.

\$289⁹⁰

Ensemble "dispositif d'entraînement motorisé, grand-angle et téléobjectif"

Quoi de mieux à offrir à quiconque désire explorer le monde merveilleux des reflex mono-objectif?

Le petit dispositif d'entraînement motorisé de Pentax assure l'avance automatique du film pour vous permettre de saisir vos sujets sur le vif.

L'objectif grand angle est parfaitement adapté à la photo de paysages et d'intérieurs. Pour le portrait et la photo-surprise, vous avez le téléobjectif.

\$239⁸⁵

Listes des distributeurs
Henri LeClerc Caméras Inc.
4151, boul. Ste-Anne, Montmorency
Photo S. L. R. Enr.
555, boul. Charest est
Studio Gosselin Ltée
10, avenue Bégin, Lévis
Au Royaume de la Caméra Inc.
359, boul. Charest est

Photo Centre Brunet
600, boul. Charest est
Les Ateliers Irénée
273, rue Notre-Dame nord, Thetford Mines
Studio Corivo Enr.
257, Notre-Dame est, Victoriaville
Studio Richard Côté
133, rue St-Louis, Warwick

Astral Photo
- 5, Place Québec
- 553, boulevard Wilfrid-Hamel
- 143, boulevard Les Promenades, St-Bruno
- 7503, boulevard Galeries d'Anjou, Ville d'Anjou
Place du Royaume, Chicoutimi

La maison DARLINGTON

symbole de la pure laine vierge



LES TRICOTS **Pringle** D'ÉCOSSE
LE CADEAU RECHERCHÉ,
À LA MAISON **DARLINGTON**
7, rue Buade, Québec — 692-2268

La réputation du poisson québécois en baisse

L'année 1979 a été la pire depuis longtemps

par Florent PLANTE

En juillet, cet été, la plus importante usine de transformation de poisson du Québec, celle de Rivière-au-Renard, en Gaspésie, a reçu un avis de 24 heures des inspecteurs fédéraux pour procéder au nettoyage ou à la désinfection de certaines parties de l'usine.

D'ailleurs, pendant toute la saison de pêche 1979, la plupart des usines de

transformation, notamment en Gaspésie, ont fait l'objet de rappels à l'ordre ou d'avis concernant la qualité du poisson et la salubrité.

En 1978, un acheteur américain de Boston a refusé plus d'un million de livres de poisson congelé qui venait de la Gaspésie et des îles de la Madeleine parce qu'il ne voulait plus de poisson avec des os (ou arêtes) et que l'on considère maintenant aux États-Unis

comme des produits de deuxième qualité.

En 1977, plus de 400,000 livres de poisson provenant d'une usine de transformation de la rive nord de Saint-Laurent subissaient le même sort à Boston. Trop d'arêtes et présence de parasites. Dans un cas comme dans l'autre, ces stocks ont été acheminés vers d'autres acheteurs américains plus conciliants.

Toutes ces informations sur la qualité du poisson demeurent évidemment un sujet tabou lorsqu'un journaliste tente de les obtenir. Elles sont confidentielles et ne circulent habituellement qu'entre fonctionnaires, gouvernements, producteurs ou propriétaires d'usines.

Néanmoins, certains inspecteurs de Pêches et Océans Canada aussi bien que leurs collègues spécialistes des Pêches maritimes du Québec avouent unanimement que l'année 1979 constitue probablement la pire année depuis longtemps pour la qualité du poisson québécois mis sur le marché intérieur ou extérieur.

M. René Poirier, directeur du service fédéral d'inspection de Pêches et Océans Canada, à Québec, a confirmé au SOLEIL ces fréquents rappels à l'ordre pour une meilleure salubrité et une meilleure qualité du poisson dans les usines québécoises.

M. Yvon Boudreau, biologiste et actuellement secrétaire particulier aux pêcheries, attaché au bureau de Mme Denise Leblanc, croit que les problèmes actuels et inhérents à la qualité du poisson risquent de ternir la réputation des produits québécois à l'étranger. Certains inspecteurs fédéraux abondent dans le même sens.

"C'est l'image que l'on crée à l'extérieur, surtout aux États-Unis, qui écope", dit M. Bernard Blais, président-directeur général de Primonor Inc., compagnie qui exploite une usine de transformation à La Tabatière, sur la Basse Côte-Nord.

Les bateaux

Pour M. Borromée Verreault, propriétaire des Pêcheries du Golfe Inc., une compagnie qui exploite quelques chalutiers de 100 pieds et plus, le problème de la qualité du poisson, tant au Québec qu'au Canada, ne se règle pas avec le développement d'une bonne flotte côtière rapide et d'une flotte de grande pêche océanique basée sur l'exploitation de navires-usines-congélateurs.

Selon M. Verreault, l'actuelle grande flotte québécoise, et même canadienne, constituée de chalutiers conventionnels qui ont entre 85 et 150 pieds, ne peut tout simplement plus rivaliser avec les navires-usines européens qui transforment et congèlent le poisson sur place, là où il est pêché.

"Comment voulez-vous que l'on atteigne leurs standards de qualité avec nos chalutiers de 130 pieds, même pas équipés de système de réfrigération, et qui ramènent du poisson à tous les 10 ou 12 jours au quai", poursuit M. Verreault.

"Pour approcher timidement la qualité des navires-usines européens, il faudrait que nos chalutiers rentrent au quai à tous les trois jours, ce qui est absolument impossible compte tenu des distances à parcourir. Les chalutiers passent presque tout leur temps à voyager plutôt qu'à pêcher. De plus, au prix actuel du mazout et des salaires, ce serait un suicide économique", dit M. Verreault.

L'armateur des Méchins, en Gaspésie, est excédé par ces prix offerts aux produits canadiens sur les marchés américains et qui sont toujours inférieurs aux prix offerts aux producteurs européens pour le même produit.

Selon lui, ce n'est pas tout le poisson exporté à Boston qui est de deuxième qualité, au contraire. "Mais c'est comme l'épicer qui ferait un prix spécial pour une douzaine d'œufs parce qu'il y en a deux ou trois qui sont pourris. Personne n'est preneur pour un tel produit, même s'il n'y en a que deux qui sont pourris et que l'escompte est impressionnant."

M. Verreault croit que les gouvernements devraient permettre le développement d'une flotte océanique de chalutiers-usines. "A ce moment uniquement nous pourrions rivaliser avec la qualité des produits danois, islandais et norvégiens."

Le Moignan talonne Duhaime

par J.-Jacques SAMSON

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Yves Duhaime, doit fournir, aujourd'hui, les explications que détiennent les hauts fonctionnaires québécois sur le problème de la mauvaise qualité du poisson pêché et traité au Québec.

Ce dossier noir sur le poisson pêché et exporté ou consommé par les Québécois est rendu public depuis samedi dernier par LE SOLEIL. "Il semble, selon les apparences, qu'il s'agit d'une enquête pouvant presque prendre les dimensions de celle qui a eu lieu, en 1975, sur la viande avariée", a souligné le député de Gaspé, M. Michel Le Moignan.

"Cela fait déjà quatre jours que LE SOLEIL en parle en première page, a insisté M. Le Moignan, et la situation

inquiète beaucoup les pêcheurs de la Gaspésie, parce qu'on préfère acheter le poisson des Maritimes, des États-Unis ou de l'Europe. Quand on parle de 50,000 livres de poisson qui ont été saisies, le ministre doit être au courant s'il s'agit de morue, de baleine, de manigot, de turlutte ou d'autres choses."

M. Le Moignan rappelle ainsi à l'ordre le ministre de l'Industrie et du Commerce qui avait répondu vouloir d'abord consulter son collègue du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui s'occupe des poissons non commerciaux, celui de l'Environnement et le ministre de l'Agriculture, "responsable en partie du contrôle de la qualité du poisson".

"On ne se promènera pas dans les lacs, a corrigé M. Le Moignan; on va rester dans les eaux du Saint-Laurent

où il y a 5,000 ou 6,000 pêcheurs qui sont concernés, où il y a des gens qui transforment le poisson des détaillants."

Selon le ministre Yves Duhaime, il s'agit de cerner exactement "si c'est un problème d'entreposage, de réfrigération ou si c'est un problème de qualité de poisson lors de sa prise".

"S'il y a des responsables, soit du côté des usines de transformation, a conclu M. Le Moignan, je pense qu'il serait bon que la population sache une fois pour toutes qui sont les fautifs: les pêcheurs, les distributeurs ou les détaillants."

Le dossier des pêcheries au gouvernement du Québec était confié jusqu'à tout récemment au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il relève, lorsque les formalités de transition seront complétées, du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Avez-vous une **bague en art** Plus de 300 modèles artistiquement conçus de bagues en or.

MARCOUX

Marcoux diamantaire, 365, de la Couronne, 2^{ème} étage.

Le succès assuré... des certificats-cadeaux de **BOWRING**

Glidden

JOURNEES du DOLLAR

VENTE DE PAPIERS PEINTS EN STOCK

Achetez un rouleau de papier peint en magasin au prix du manufacturier et pour \$1.00 de plus, obtenez-en un second.

TYPES DE REVETEMENT MURAL	ROULEAU DOUBLE PRIX DU MANUFACTURIER	2 ROULEAUX DOUBLES DE GLIDDEN
Pré-encollé lavable, facile à décoller	\$15.98	15.98 + 1.00: \$16⁹⁸
Pré-encollé lavable, en vinyle solide, détachable	\$21.95	21.95 + 1.00: \$22⁹⁵
Pré-encollé lavable - bolt	\$ 7.49	7.49 + 1.00: \$ 8⁴⁹

QUANTITE LIMITEE

DES MILLIERS DE ROULEAUX EN MAGASIN
Tapissez chaque pièce de votre maison et économisez! Nous vous aiderons à choisir le type de revêtement désiré ainsi que les outils nécessaires pour rendre votre travail rapide et simple!

ASSORTIMENT D'ACCESSOIRES POUR LA POSE DU PAPIER PEINT:
Bac à eau — lisseur — couteau — éponge et autres... **\$ 4⁵⁰**
Rég. 8.60 **SPECIAL**

ROULEAU et PLATEAU avec un PINCEAU de 50mm (2 pouces) Valeur \$5.88 pour **\$ 2⁹⁸**

REDUCTION DE 40% SUR TOUS LES PINCEAUX

NOMBREUX AUTRES SPECIAUX DANS NOTRE "COIN DES AUBAINES"

FIN DE LA VENTE: 1^{er} DECEMBRE 1979

Glidden
PEINTURE • PAPIER PEINT

2945, BOUL. HAMEL OUEST, Québec

Ouvert du lundi au mercredi de 8h30 a.m. à 5h30 p.m. Jeudi et vendredi de 8h30 a.m. à 9h. p.m. Samedi de 9h. a.m. à 5h. p.m.

*Mesure peut être réduite pour mise en teinte. Voir contenu net sur étiquette.

MINOLTA SRT 200
• objectif 45mm F2.8
• semi-automatique
• prisme à la vitesse
• bouton de pré-sélection
\$194

Minolta XG-1
• objectif 45mm F2.8
• reflex, automatique
• priorité au diaphragme
• option d'entraînement automatique
\$294

PENTAX K1000
• objectif 50mm F2.8
• reflex, semi-automatique
• objectif interchangeable
• vitesse de 1/1000 de sec.
\$214

Nikon FM
• objectif 50mm F1.8E
• automatique
• priorité au diaphragme
• signal de sous-exposition
• option d'entraînement automatique
\$244

YASHICA FX-2
• objectif 50mm F2.8
• reflex, semi-automatique
• prisme incorporé
• vitesse de 1/1000 de sec.
\$194

OLYMPUS OM-10
• objectif 50mm F1.8
• reflex, entièrement automatique
• objectifs interchangeables
• obturation électronique
\$324

Canon AE-1
• objectif 50mm F1.8
• reflex, automatique
• priorité à la vitesse
• option d'entraînement automatique
• indicateur de sur ou sous-exposition
\$344

OBJECTIFS VIVITAR TX

24mm F2.8	\$144
28mm F2.8	\$134
35mm F2.8	\$114
135mm F2.8	\$114
200mm F3.5	\$144
300mm F5.6	\$174
400mm F5.6	\$274
Zoom 35-105mm F3.5	\$344
Zoom 70-150mm F3.8	\$234
Zoom 80-200mm F4	\$264
Zoom 90-230mm F4.5	\$294
Zoom 100-300mm F5	\$334

DIVERS

PROJECTEURS DIAPHO

Bell & Howell RC-50	\$144
Bell & Howell RF-60	\$174
Bell & Howell AF-70	\$194
Kodak Caroussel 750H	\$174
Kodak Caroussel 760H	\$214

DOUBLEURS VIVITAR

Universel	\$34
Pentax K	\$44
Nikon AI	\$44
Canon FD	\$44
Minolta MD	\$44
Olympus OM-1	\$44

AGRANDISSEURS OMEGA

B-600 et objectif	\$214
B-66XL et objectif	\$274

JUMELLES

Tasco 7 x 35	\$44
Tasco 7 x 50	\$54

Canon A-1
• objectif 50mm F1.8
• le plus automatisé des reflex
• affichage par diode
• viseur des plus complets
• motorisatrice
\$564

STUDIO GOSSELIN

• 102, rue Kennedy, Lévis	• 11,770, 1 ^{re} Avenue est, St-Georges, Bce
• 10, ave. Bégin, Lévis	• Galeries le Chaudière, Ste-Marie, Bce
• 48, rue Garneau, Québec	• 44, St-Jean-Baptiste est, Montmagny
• 107, rue Frontenac, Sherbrooke	

on reprend LE FIL

Les abonnés de Cablevision Nationale Ltée bénéficient maintenant du service normal offert par la compagnie.

- Quelle que soit la date à laquelle le service a été rétabli chez vous, vous n'aurez rien à déboursier pour la période du **16 septembre au 26 novembre inclusivement**. Il sera tenu compte de ce crédit lors de l'établissement de votre prochain compte*.
- Depuis le **27 novembre**, date de reprise de la facturation, le tarif mensuel de \$7.45 est appliqué.
- Cablevision Nationale Ltée vous offre maintenant la possibilité de capter la chaîne française TVFQ 99 à la position 10 sur votre appareil.

Découvrez cette programmation en vous référant au canal 99 des horaires quotidiens ou hebdomadaires de télévision.

* Les usagers qu'un problème particulier priverait du service du câble sont priés de communiquer avec notre service de réparation au numéro 687-4410.



justice
par Marcel COLLARD

Pharmacien condamné à \$7,000 d'amendes pour 14 fraudes

Un pharmacien de Québec, M. Michel Gingras du 1,700 Première Avenue, a été condamné à payer des amendes se chiffrant par \$7,000, pour avoir réclamé et obtenu de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, un montant supérieur au coût des médicaments livrés aux bénéficiaires. Devant le juge Jean Grenier, en cour des poursuites sommaires, hier matin, le pharmacien s'est reconnu coupable à 14 chefs d'accusation pour des infractions commises en 1978, et particulièrement durant la période estivale. Au départ, le pharmacien avait été accusé de 25 chefs d'accusation. L'amende a été fixée à \$500 pour chaque chef, soit un total de \$7,000. Un délai de deux mois lui a été accordé pour effectuer le paiement des amendes.

pourrait être envisagée selon les faits révélés par la preuve.

La défense avait fait valoir que l'accusé n'avait aucun antécédent judiciaire, à l'exception d'une condamnation pour fraude en 1963.

Robitaille Marine Inc.

Le président de Robitaille Marine Inc., M. André Robitaille, et son épouse Nicole, vice-présidente, du 3652 A boulevard Sainte-Anne, à Giffard, ont été accusés, hier, d'avoir eu en leur possession des effets dont la valeur imposable était de \$200 ou plus, illégalement importés au Canada, ou sur lesquels les droits exigibles n'avaient pas été acquittés, contrevenant ainsi à la loi sur les douanes. Le juge Jean Drouin a fixé l'enquête préliminaire au 17 décembre. A cette date, doit se poursuivre devant le juge Yvon Sirois, une autre enquête préliminaire du couple Robitaille, inculpé sous trois chefs d'accusation, soit d'avoir fraudé le gouvernement du Canada d'une somme de \$425,000, entre le premier janvier 1971 et le 5 avril 1977, "en dédouanant à un prix inférieur au coût réel des marchandises importées", d'avoir fait usage de faux documents sachant qu'ils étaient contrefaits et enfin, d'avoir falsifié des factures, les grands livres et les documents de Robitaille Marine Inc.

Deux ans pour vol qualifié

Christian Bilodeau, détenu préventivement depuis trois mois, a été condamné à deux ans de prison pour avoir détourné trois jeunes gens de Saint-Agapit, rencontrés dans une discothèque, le 17 août, et délestés d'une somme de \$29, à la pointe du couteau. Avec son frère et

un autre compagnon, Bilodeau avait offert le gîte pour la nuit aux trois jeunes gens, moyennant la somme de \$25. Ceux-ci quittèrent l'appartement peu après, alléguant qu'ils ne pouvaient dormir en raison de la musique trop bruyante. Ils voulurent s'en aller, mais ils étaient aussitôt rejoints par leurs hôtes. Le juge Cyrille Potvin s'est rallié à la recommandation des deux procureurs, Me Carol St-Cyr et Me André Cartier, pour condamner Bilodeau à deux ans de prison, en raison du fait que l'accusé venait à peine de recouvrer sa liberté après une période d'emprisonnement. Les deux complices connaîtront leur sentence dans les prochaines semaines.

Il faut d'abord prouver le vol

Se basant sur une décision de la Cour d'appel de l'Ontario soumise par Me André Cartier, le juge Gilles La Haye a acquitté, hier, un homme accusé d'avoir eu en sa possession un stéréo sachant qu'il avait été volé à une personne inconnue. L'accusé avait lui-même affirmé qu'il savait que l'appareil avait été volé à Neufchâtel, refusant cependant d'identifier le vendeur.

Selon la conclusion tirée par le juge La Haye, de la cause invoquée par le procureur de la défense, il ne suffit pas pour le ministère public de prouver par une déclaration de l'accusé avouant savoir que l'objet avait été volé, puisqu'il s'agit seulement de oui-dire, mais qu'il fallait démontrer hors de tout doute, que l'objet avait été effectivement volé.

Amérindienne envoyée à son procès

MONTREAL (PC) — Au terme de huit journées d'audience, une des jeunes Amérindiennes accusée du meurtre du chauffeur de taxi Fernand Giroux, de LaSalle, a été envoyée à son procès cependant qu'une autre a été citée à son examen volontaire.

Mais même si l'on a poursuivi l'enquête préliminaire de la troisième jusqu'à 19h, hier soir, on n'a pu mettre fin à celle-ci, quelques témoins restant encore à être interrogés par le procureur de la Couronne, Me Ronald Schacter, sur les circonstances précé-

ses qui ont entouré l'arrestation de cette dernière, et son interrogatoire, à la fois par les "peace-keepers" de Caughnawaga et les policiers de la CUM stationnés à LaSalle.

C'est la plus âgée du groupe, Barbara Norton, 28 ans, et mère d'une fillette, qui a été la première à "prendre le chemin des Assises". Le juge Lessard trouvant tout d'abord la preuve suffisante, dans son cas, et l'accusée décidant ensuite de ne pas présenter de défense à ce stade des procédures.



LES PRODUITS GE EN VEDETTE CHEZ VOTRE MARCHAND PRESTIGE



LAVE-VAISSELLE

Modèle SSD670R encastré

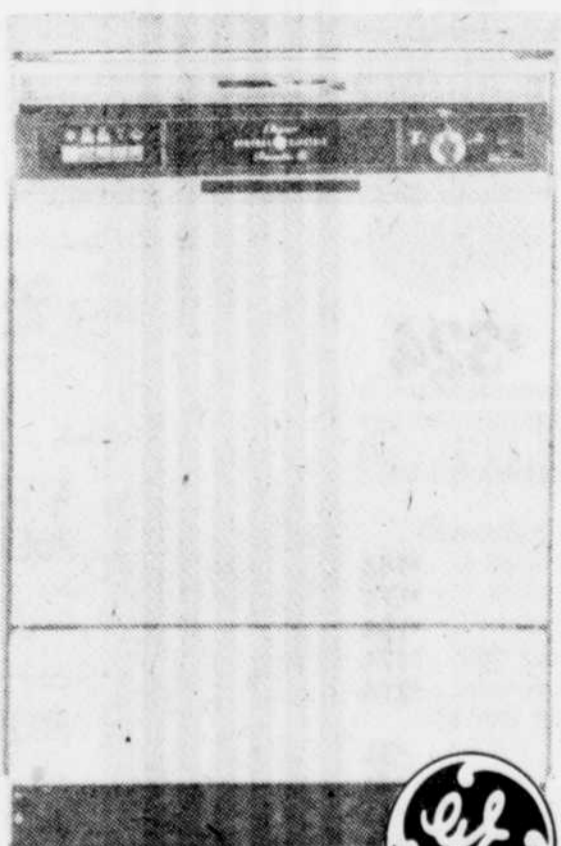
CARACTERISTIQUES: "ELEGANCE"

5 boutons-poussoirs, 9 cycles • Récurage Postscrubber® • Normal • Normal économie • Rinçage d'attente • Porcelaine et cristal • Lavage écourté (Cadran) • Lavage écourté économie (Cadran) • Lavage écourté porcelaine et cristal (Cadran) • Chauffe-assiettes (Cadran).

Système de lavage • 2 vitesses de lavage • 3 paliers de lavage • 2 doseurs de détergent • Broyeur d'aliments mous • Doseur automatique de produit de rinçage • Intérieur en porcelaine émaillée.

Commodités • Voyant • Loquet de sécurité pour la porte. Modèle adaptable seulement • Raccord avec dérivation • Câble électrique automatiquement escamotable • Pieds antibasculement rétractables • Surface en cerisier.

DIMENSIONS ET TEINTES: encastré. Largeur: 24 1/4 po. Profondeur: 23 1/4 po. Hauteur: 34 1/4 po. Teintes: 2 panneaux (4 teintes) compris, blanc neige, amande, blé mûr, vert prairie.



\$399⁹⁵

PRIX SPECIAL

REFRIGERATEUR

Modèle L17JDR

CARACTERISTIQUES: "ELEGANCE 500"

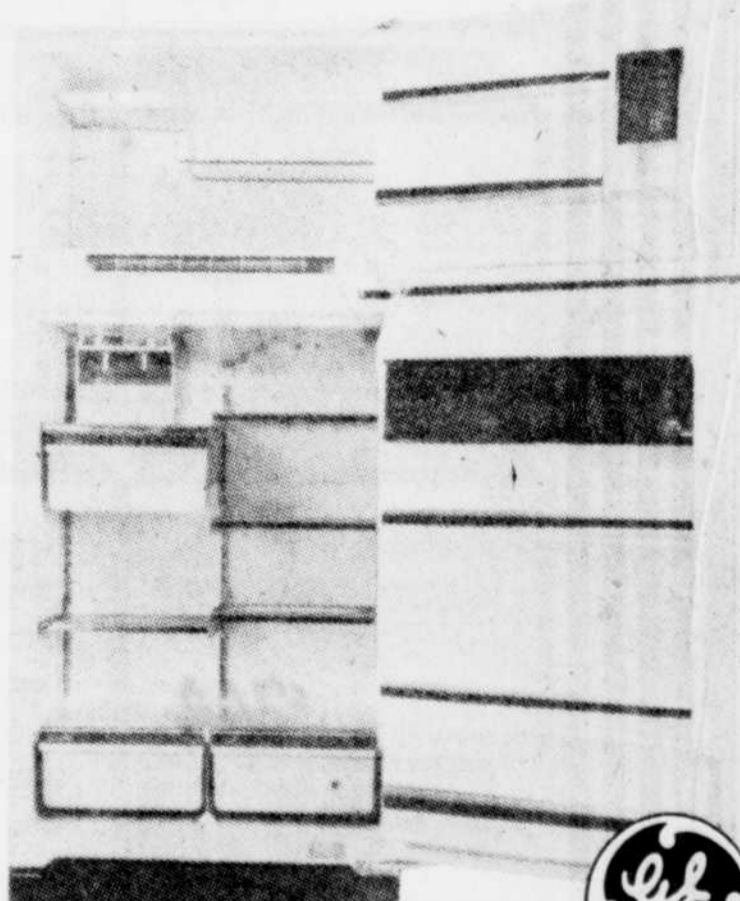
• Capacité - compartiment réfrigérateur 12.2 pi. cu. (345 litres), compartiment congélateur 4.7 pi. cu. (134 litres). Total: 16.9 pi. cu. (479 litres) • Isolant moulé en place • Système sans givre.

Compartiment congélateur • 2 moules à glaçons • 2 tablettes dans la porte • Interrupteur pour ventilateur.

Compartiment réfrigérateur • Tablettes ajustables pleine largeur • 3 tablettes dans la porte • 1 garde-viande • 2 bacs à légumes • Garde-beurre réglable • 2 casiers laitiers • 2 oeufriers • Interrupteur pour ventilateur.

Extérieur • Courtes poignées de portes sculptées simili-noyer • Roulettes • Butées de portes • Teintes: blanc neige, blé mûr, amande • Livrable avec portes s'ouvrant vers la gauche ou vers la droite.

Dimensions: largeur 30 3/8 po. (78 cm) Profondeur: 29 po. (74 cm) - Hauteur: 66 1/8 po. (168 cm).



\$589⁹⁵

PRIX SPECIAL

Achetez-le chez le marchand Prestige de votre région

NAP. BOILY INC.
4094 boul. Ste-Anne
Montmorency — 667-7851

J.O. Fiset INC.
55, Dorchester sud
Québec — 625-6101

G.J. LEMIEUX LTEE
15, rue St-Louis
Lévis — 837-8821

meubles
prestige

Les 100 millions de dollars de chiffres d'affaires des 120 magasins Prestige permettent un pouvoir d'achat exceptionnel

Les premiers bénéficiaires sont nos clients car nous pouvons leur offrir:

CHOIX QUALITE BAS PRIX





Première gastronomique

Il n'y a pas qu'à Québec où certains fins palais peuvent aller s'aguiser la fourchette à un grand repas gastronomique.

Récemment, les propriétaires de la maison Otis, de Baie-Saint-Paul, Robert Bédard, Jean-Baptiste Bouchard et Michel Villeneuve, ont réalisé une première gastronomique en conviant une quarantaine de gourmets (et non les moins) à participer à un souper gastronomique.

Au menu, élaboré par le chef Robert Bélanger, une quantité inouïe de plats dont la terrine de faisan en croûte, des oies glacées,

du homard, de la bouillabaisse, du saumon, du crabe, un baron d'agneau, etc.

Le billet, à \$45, incluait l'apéritif, un vin nouveau, un digestif et la liberté de goûter à tout, aussi longtemps que l'on avait envie, ce que les convives n'ont pas hésité à faire. D'après leurs commentaires d'ailleurs, il y a tout lieu de croire que cette primeur donnera lieu à la fondation d'un club gastronomique, une initiative d'autant plus intéressante que la maison Otis se prête à merveilleusement bien à des repas du genre et que le club en question améliorerait la réputation gastronomique du comté de Charlevoix qui n'est déjà pas à dédaigner.

Non, c'pas cher, Madame

Une dame regarde une bague sertie de diamants dans le comptoir des bijoutiers diamantaires Peoples de Place Sainte-Foy. Elle demande à la vendeuse:

"Mon Dieu!, quelle est belle cette bague. Combien coûte-t-elle?"

"Pas tellement cher", de répondre la vendeuse.

"Mais encore", de dire la dame.

"\$6.500", précise la vendeuse. Moi, je suis derrière la dame et j'écoute la conversation. En entendant le prix, je dis à la vendeuse: "Non, c'est vrai que c'est pas cher. A ce prix-là, je vais en prendre quatre bagues comme celle-là".

Je "baguais" bien sûr, mais la scène que je viens de vous décrire s'est réellement déroulée à Place Sainte-Foy, mardi soir, lors de l'avant-première d'une présentation de bijoux anciens et de bijoux de succession.

Ces bijoux extraordinaires sont présentés par M. Yvan Rogers, un expert en ce domaine. Des bijoux extraordinaires qui se vendent à des prix... extraordinaires. Je ne vous dis pas d'aller en acheter, mais si vous êtes un amateur de bijoux, de beaux bijoux, allez au moins vous rincer l'oeil en fin de semaine. Ça vaut le déplacement.



pierre champagne de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

Mon carnet mondain

Les Satellipoppettes

J'ai déjà critiqué sévèrement Claude Steben lorsqu'il travaillait à Télé-Capitale, mais je dois dire, aujourd'hui, qu'il est excellent dans son rôle de capitaine Cosmos, des Satellipoppettes. Dimanche dernier, à Montréal, les disques Trans-Canada et les Editions Héritage s'associaient à Télé-Métropole pour le lancement d'un microsillon et de deux livres sur Les Satellipoppettes.

Aux Deux Folles

Un nouvel atelier-galerie d'art ouvrira ses portes au 56 rue Champlain, dimanche, le 2 décembre: Aux Deux Folles. Les deux folles en question, Nicole Paris et Louise Cloutier, disent dans leur invitation que l'atelier est ouvert à toutes les tendances et aux heures normales. Plusieurs artistes seront sur place pour l'ouverture: Sylvie Cloutier, Danielle April, Claude Girard, Michèle Cournoyer, Renaud Salvail, Marius Dubois, Louis Pelletier... et les deux folles susnommées.

CLSC basse-ville

Le CLSC basse-ville tiendra une séance publique d'information, lundi le 3 décembre, au sous-sol de l'église Saint-Roch dans le but d'informer les usagers et la population en général sur les développements qu'a connus le CLSC, de tracer les perspectives d'avenir et de recueillir des suggestions.

Amis du bonhomme

Le club des amis du Bonhomme (carnaval) organisent un cocktail de 6 à 7 demain, le 30 novembre, à la salle Nouvelle-France, 40 Marché Champlain, place Royale. Comme je connais les amis du Bonhomme, on peut être assuré que ledit cocktail de 6 à 7 a des chances de se terminer "un peu pas mal" plus tard que 19h. On en profitera pour lever notre verre à la santé de Jean Frenette, le directeur général, qui se remet lentement d'un grave accident d'automobile. M. Frenette est toujours hospitalisé à l'Enfant-Jésus. Salut Jean! Bonne chance! Je

lève mon verre à ta santé. Ce sera un grand verre... pour une grande santé.

La Maison du Trésor

C'est sous la présidence d'honneur du sous-ministre des Affaires culturelles, M. Gérard Frigon, qu'aura lieu l'inauguration de la maison des "artisans du 3e âge", ce soir, à 17h, à la Maison du Trésor du Québec, 291 est rue Saint-Vallier. Toute personne qui désire des renseignements pour être admise comme membre des "artisans du 3e âge", n'a qu'à téléphoner à 647-1571.

Gala de musique canadienne

Dimanche, le 2 décembre, le club Lafayette organise, de 14h à 01h le lendemain matin, un grand gala de musique canadienne animé par Fernando Plante, de Val-Alain. Déjà une quarantaine d'individus ou de groupes ont accepté d'y participer. Gigueurs, violoneux, accordéonistes, etc. On pourra y "swingner" la bacaisse dans le fond de la boîte à bois".

Patinage artistique

Les 1er et 2 décembre se tiendra à Alma le championnat provincial de patinage artistique. Présent à cet événement, le club de patinage artistique de Sainte-Foy y déléguera cinq représentants: Sophie Brosseau, Josée Drolet, Linda Hamel, Marie-Hélène Girouard et Françoise Gauvin.

Bureau des passeports

Au cas où vous ne le sauriez pas encore, la région de Québec est maintenant dotée, à Sainte-Foy, d'un bureau des passeports. Ouvert depuis la mi-novembre, ce bureau des passeports est situé au 2535 boulevard Laurier, 5e étage, et le numéro de téléphone à composer pour rejoindre le personnel est 694-9440. Une bonne affaire pour les voyageurs et les agences de voyage.

Opération secours pour le Carnaval

La campagne de financement du Carnaval de Québec auprès des hommes d'affaires ne va pas tellement bien... comme d'habitude. Parce que, comme d'habitude, les hommes d'affaires de la région se font tirer l'oreille. Les deux oreilles. Et s'ils en avaient trois (oreilles), ils se les feraient tirer toutes les trois avant de souscrire généreusement.

Au début de la semaine, les montants reçus aux bureaux du Carnaval étaient de \$11.575. Si l'on considère que l'objectif a été fixé à \$150.000, le moins que l'on puisse dire c'est que... ça n'embraye pas vite.

Comme vous le savez déjà, avec chaque participation de \$50, les souscripteurs obtiennent une

chance de gagner une fin de semaine pour deux personnes, aux casinos de Nice et de Monte-Carlo, de même qu'une allocation de jeu de \$2.000.

Mieux encore, tout souscripteur qui fera parvenir sa participation à la campagne de financement avant le 7 décembre 1979 verra doubler ses chances pour ce tirage. Cela ne veut pas dire qu'il pourra y aller avec trois autres personnes, mais qu'il aura deux fois plus de chances d'y aller... avec la personne de son choix.

La campagne s'adresse surtout aux hommes d'affaires, il va sans dire, mais tout le monde qui est intéressé par ce voyage à Nice peut y participer, qu'il soit marchand, pompier, journaliste, "zingénieur" ou fonctionnaire.

Centenaire des cadets

C'est le 28 novembre 1879 que fut fondé, officiellement, le mouvement des cadets de l'armée. Les dispositions de l'ordre général no 18 de la milice du 28 novembre 1879 autorisaient la création "d'associations aux fins d'exercices dans les établissements d'éducation" pour les jeunes garçons de plus de 14 ans.

Ce n'est cependant que le 30 juillet 1976 que le projet de loi no 16 modifiant la loi sur la défense nationale permettait aux jeunes

filles de s'enrôler dans un corps de cadets.

Le corps des cadets du Canada compte maintenant des dizaines de milliers de membres. Chaque été, des centaines d'entre eux passent l'été à la base de Valcartier où ils participent à des activités physiques et des cours spéciaux, comme l'orientation et la survie en forêt, le maniement des armes à feu, la plongée sous-marine et la natation, etc., qui leur sont donnés par des instructeurs compétents.

Grande fête paroissiale

Les paroissiens de Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle de Sainte-Foy sont invités les 1er et 2 décembre à participer à une grande fête populaire qui soulignera, de façon spéciale, l'Année internationale de l'enfant. Tout est gratuit.

Le tout se déroulera au centre communautaire de Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, au 2600 rue

Biencourt, à Sainte-Foy. La fête débutera à 13h30, le premier décembre par la projection d'un film intitulé "Comme les six doigts de la main". Suivra, à 15h, la préparation d'un défilé qui partira à 17h30.

Le lendemain: film à 13h30; grande fête des clowns à 15h; pique-nique à 18h; théâtre à 19h; danses à 20h; et concert de musique classique à 20h30.

LE TIRE-LIVRES

FAIT DES GAGNANTS TOUS LES JOURS !

CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE JUSQU'AU 14 DECEMBRE
UN JEUNE EST PROCLAME GAGNANT SUR LES ONDES DE CKV

IL SE VOIT ATTRIBUER DES LIVRES DE SON CHOIX
POUR UNE VALEUR DE \$35.00
ET SES PARENTS REÇOIVENT UN ENSEMBLE DE LUXE
STYLO-BILLE / PORTE-MINE • PARKER •



CETTE SEMAINE, LES EDITIONS HACHETTE PROPOSENT, POUR VOS CADEAUX 'JEUNES'

3 DE LEURS FAMEUSES COLLECTIONS

OUI-OUI

TEO

LES • INTEGRALES • DE
WALT DISNEY

VOUS POUVEZ TOUS Y PARTICIPER...

RENDEZ-VOUS CHEZ DUSSAULT OU CHEZ GARNEAU
pour y remplir votre coupon de participation

ET SOYEZ A L'ECOUTE DE CKV
pour la proclamation du gagnant

RÉDUCTION DE 10% SUR TOUS LES LIVRES POUR JEUNES



Hachette
ET SES COLLECTIONS POUR LA JEUNESSE

47-49 rue Buade

Place Fleur-de-Lys

34 rue Sainte-Anne

Place Laurier

Place Quebec

Centre d'achats Jadis


Galerias Chagnon

Nouveau!

N°7

Légères

Longueur régulière



Cigarette douce + satisfaction véritable.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette - Régulière: "goudron" 14 mg, nic. 0.9 mg.

faits divers et justice

Accident mortel à Saint-Augustin Dubois tenu criminellement responsable

CORRECTION

Il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue le mercredi 28 novembre, en page F-4 de ce journal. Vous auriez dû lire:

YOGOURT PREMIUM SEALTEST AU CHOIX Cont. de 175 g.

.39

STEINBERG

par Guy DUBE

Un menuisier de la rue Saint-Vallier ouest, à Québec, Roland Dubois, a été tenu criminellement responsable de la mort de Patrice Delisle, 19 ans, des Ecureuils (comté de Portneuf), qui avait été frappé de plein fouet par un véhicule qui circulait en

sens inverse sur l'autoroute 440 (boulevard Charest), à Saint-Augustin, le 25 avril dernier.

En rendant son verdict sur le banc à l'issue de l'enquête d'hier, le coroner Maurice Lagacé a déclaré qu'il n'avait aucun doute que Dubois était ivre au moment de

l'accident. "C'est une vraie honte de rendre un témoignage de même", a continué Me Lagacé en quittant la salle d'audiences.

Tout au long de son propre témoignage, Dubois a nié avoir conduit en état d'ébriété le soir du tragique accident, insistant sur le fait qu'il n'avait ingurgité que deux petites bières durant la journée. Puis, à un certain moment, il a laissé échapper

la phrase "Le lendemain, j'étais à jeun...".

Il n'en fallait pas plus, dans l'esprit du coroner, pour que le témoin admette, indirectement, qu'il n'était effectivement pas à jeun lors de l'accident fatal.

Dubois, qui était accompagné dans sa camionnette de son ami Jean Perron (même adresse), a refusé de passer le test de l'ivresse, se-

lon le témoignage de quatre policiers. Il a raconté à Me Lagacé, hier, qu'il a soufflé dans l'ivresse, mais que "s'il n'a pas marché, ce n'est pas de ma faute".

Dubois et Perron revenaient de Rivière-à-Pierre, où ils étaient allés porter une cargaison de bois de construction. A la hauteur de Saint-Augustin, précisément à l'endroit où la 440 passait de une à deux voies séparées par un terre-plein, Dubois a emprunté la voie inverse pour frapper de plein fouet une motocyclette conduite par Patrice Delisle.

Le procureur de la Couronne dans cette cause, Me Germain Martin, n'a pas ménagé ses mots à l'endroit du témoin, précisant que des gens comme lui ne devraient pas conduire de véhicule. "Votre permis de conduire devrait vous être enlevé", a continué l'avocat.

Le compagnon de Dubois (Jean Perron), avait accepté pour sa part de passer l'alcootest: l'aiguille avait oscillé jusqu'à .13. Lui également a affirmé qu'il n'avait ingurgité que deux petites bouteilles de bière cette journée-là.



Le Soleil, Gilles Lafond
Roland DUBOIS

"Êtes-vous en train de faire croire au coroner, qui en a vu bien d'autres avant vous, que l'ivresse aurait indiqué .13 ou .14 avec seulement deux petites bières?", lui a demandé Me Martin.

Roland Dubois devait être accusé de négligence criminelle au palais de justice de Québec aujourd'hui. Il a été mis en état d'arrestation après son témoignage.

AVIS A LA CLIENTELE

Dans notre cahier publicitaire "Achetez vite" en vigueur du 26 novembre au 1er décembre 79, A la 12, R/6, Patins #16 512/11/10 ne sont pas disponibles pour des raisons hors de notre contrôle.

Simpsons-Sears Limitée

SEIKO QUARTZ

Suggestion de cadeau pour elle et lui. A Noël, offrez une montre Seiko.

25% de rabais sur les montres jusqu'au 8 décembre inclusivement.



Maurice Lemieux
M.H.B.

Diamantaire diplômé de G.I.A.
Or 10, 14, 18 carats • Bijoux exclusifs
7, rue St-Louis, Lévis - Tél.: 837-3601

Pour Noël les enfants s'habillent chez CLEMENT

PLACE STE-FOY



PANT-MAN une certaine allure...

à gauche, chandail de teinte douce, romantique. Col en V. Rose, bleu ou beige. P.M.G 32.00

pantalon de ligne droite, glissière à l'avant et taille élastique à l'arrière. Rose ou gris, de 8 à 16 30.00

à droite, veston cintré, de coupe parfaite. Poches rabattues sur les hanches. Rose ou gris, de 8 à 18 58.00

jupe de ligne droite, pinces aux hanches et fentes sur les côtés. Rose ou gris, de 8 à 16 32.00

ces modèles sont disponibles à notre rayon du sport
Dites: portez à mon compte

Note: les billets pour assister à la "Soirée artistique" que le Club Altrusa de Québec présentera le 2 déc. au Château Frontenac, au profit de la Société Canadienne de la Sclérose en plaques, sont présentement en vente à nos trois magasins de Québec.

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •

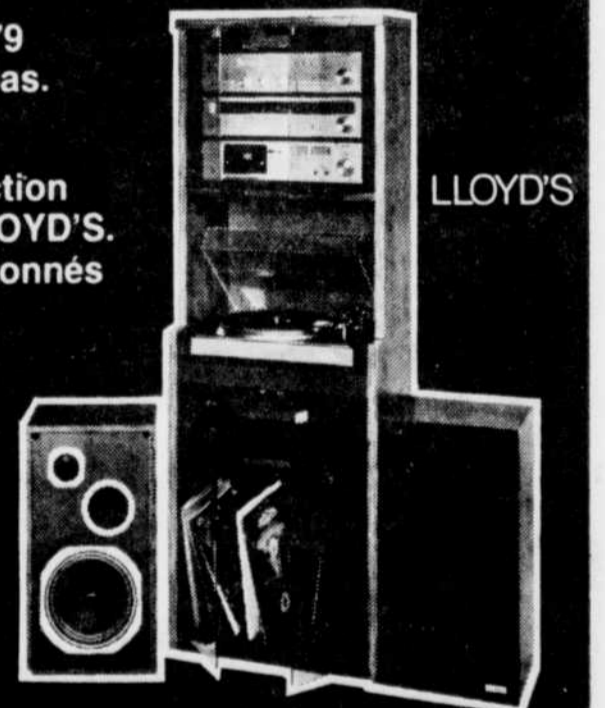
SUPER VENTE RÉNOVATION JUSTE AVANT LES FÊTES

Tous les éléments démonstrateurs '79 sont laissés à prix incroyablement bas. Il faut que ça sorte.

Faites une halte dans la section de systèmes modulaires LLOYD'S. Vous serez agréablement étonnés des prix.

Equalizer Booster
MOTOROLA modèle EQB-3000
Compensateur d'amplification de puissance, 30 watts RMS
Rég. 199.95

SPÉCIAL
\$159.95



Profitez de votre visite pour voir le choix de 30 modèles différents de radios d'autos sans oublier la gamme complète de systèmes de communication FM populaires dans les commerces.

**PRÉVALEZ-VOUS DU PLAN
12 MOIS SANS INTÉRÊT**

**RADIO D'AUTO
DE QUÉBEC**



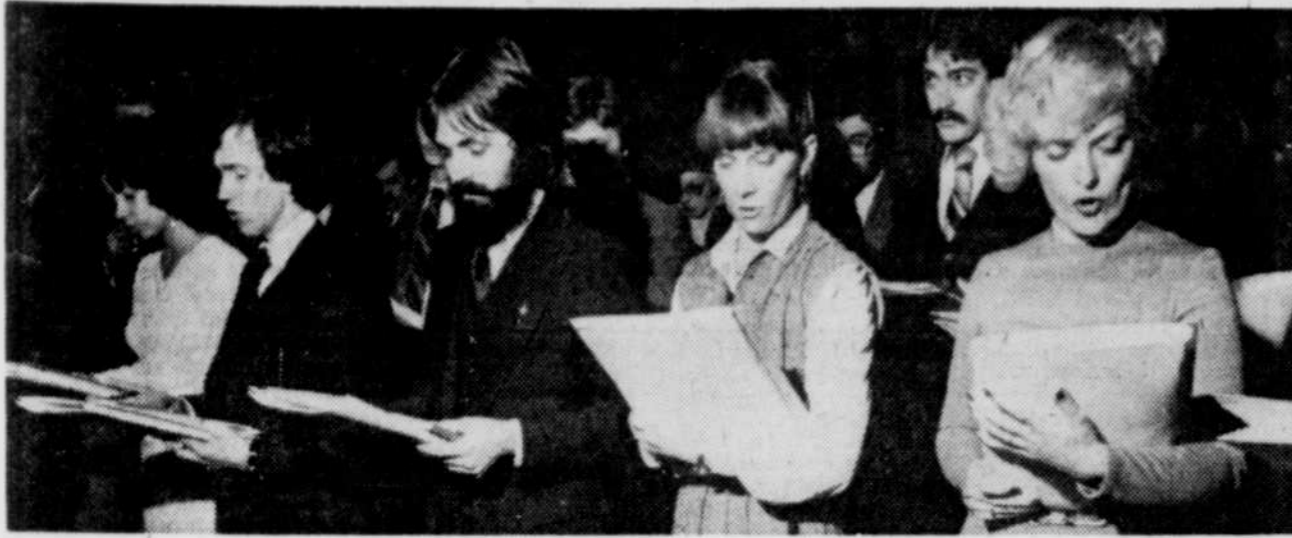
663-7332

2000, RUE SANSFACON
BEAUPORT (GIFFARD)

Le Raffinement en matière de son!

Nous acceptons vos chèques





Le Soleil, Jean Vallières

Certains arrivent, d'autres quittent

Un groupe de 67 finissants de l'École professionnelle du Barreau ont prêté serment, hier, avant d'entreprendre leur nouvelle carrière. L'événement s'est déroulé en présence des juges en chef ou de leurs délégués de plusieurs paliers judiciaires et de représentants du Barreau. Ces nouveaux avocats ont eu l'occasion d'entendre le juge en chef de la cour des sessions de la paix, Albert Dumontier (à droite), dresser un portrait de l'avocat et une perspective de son rôle dans l'avenir. Le juge Dumontier, qui doit quitter son poste demain, a rappelé ses débuts d'avocat en 1931, et a invité ses auditeurs à ne pas boudier l'évolution du droit qui, a-t-il dit, doit aller de pair avec le progrès.



Le Soleil, Jean Vallières

Trois Canadiens parmi les 257 morts du DC-10

AUCKLAND, Nouvelle-Zélande (d'après UPI, PC, AFP et AP) — Trois Canadiens se trouvaient à bord du DC-10 néo-zélandais qui s'est écrasé, hier matin, dans l'Antarctique, faisant 257 morts.

Ces trois victimes canadiennes ont été identifiées comme étant Mlle Elja Parkkari, 25 ans, de Toronto; M. Earl Beaumont, de Vancouver; et M. Robert Mason senior, originalement de Vancouver mais qui demeurait à Los Angeles.

Il n'y a donc aucun survivant parmi les 237 passagers et 20 membres d'équipage du DC-10 de la compagnie "Air New Zealand" qui s'est écrasé sur les pentes du volcan Erebus (3,700 mètres) au cours d'un survol touristique dans l'Antarctique, ont annoncé, la nuit dernière, les responsables des opérations de secours à Auckland.

Trois alpinistes néo-zélandais, qui ont été lâchés sur les lieux de la catastrophe par un hélicoptère de la base américaine de McMurdo, ont pu

examiner l'épave de l'avion et confirmer l'absence de survivants. Les montagnards n'ont pu toutefois mettre la main sur la "boîte noire" et l'on ignore encore les raisons de la catastrophe.

Le premier ministre néo-zélandais, M. Robert Muldoon, a indiqué qu'une équipe de secours de 30 personnes se rendait, aujourd'hui, dans l'Antarctique.

La presse néo-zélandaise souligne, aujourd'hui, que cette catastrophe était la première enregistrée par "Air New Zealand", ne manquant pas de relever les précédents accidents survenus aux DC-10 (cinq accidents graves depuis cinq ans).

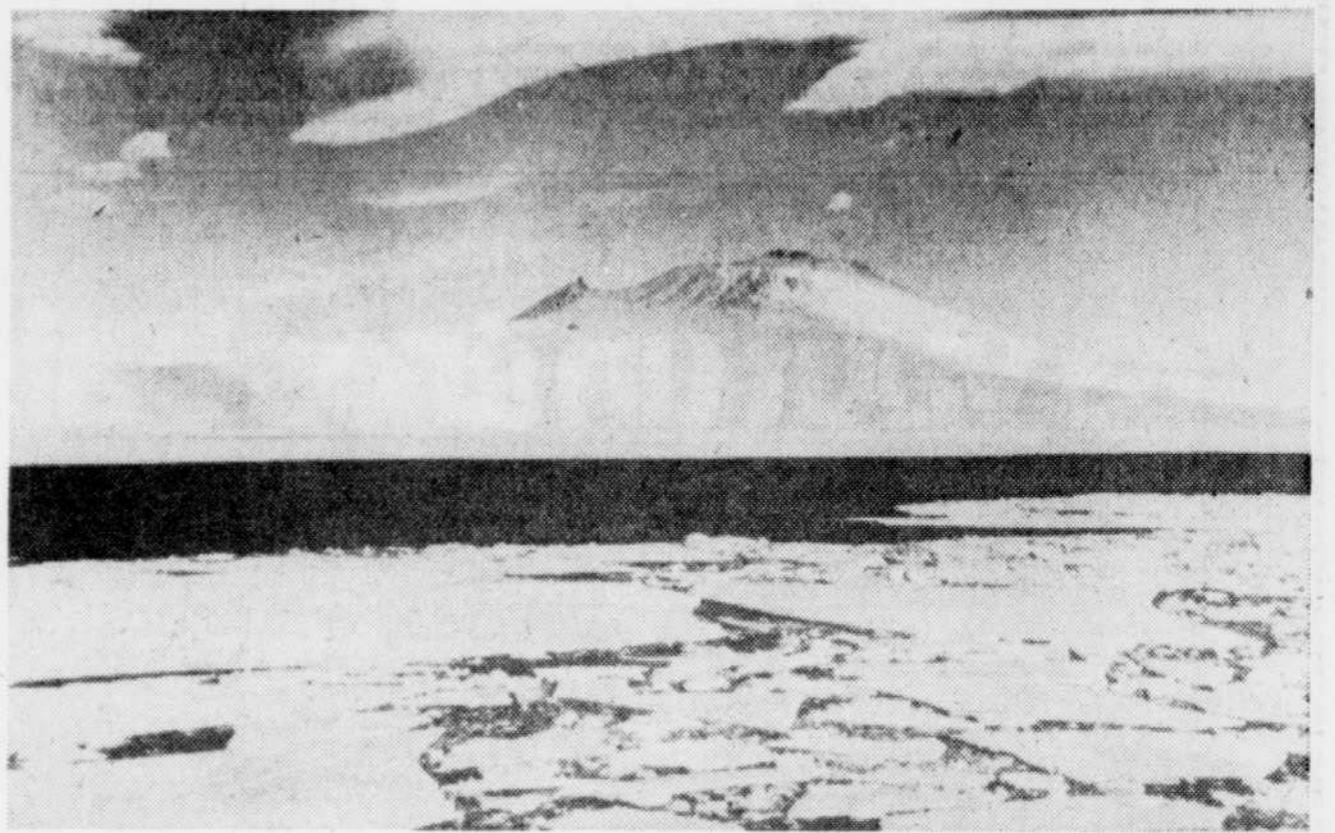
Par ailleurs, la compagnie néo-zélandaise a indiqué que 57 passagers étrangers étaient à bord du DC-10: 24 Japonais, 21 Américains, six Britanniques, trois Canadiens, un Australien, un Suisse et un Français. La liste complète de ces derniers n'a pas pour l'instant été communiquée.

On sait que les DC-10 ont enregistré de nombreux ennuis dont l'un s'est traduit par la mort des 273 passagers d'un appareil de "American Airlines", à Chicago, en mai dernier.

La compagnie "Air New Zealand" avait perdu le contact radio avec l'appareil à 14h locales, hier. Les contrôleurs ne s'étaient pas inquiétés, pensant que cette coupure était due à une éruption solaire.

C'est à 22h locales que la compagnie a officiellement annoncé la perte de l'appareil, dont le carburant était alors théoriquement largement épuisé.

La compagnie organise régulièrement ce genre de vol durant l'été de l'hémisphère sud. C'était le quatrième de cette saison et il n'y avait jamais eu d'accident. Parmi l'équipage se trouvait un alpiniste bien connu, Peter Mulgrew, collaborateur de sir Edmund Hillary, vainqueur de l'Everest. Il commentait pour les passagers les principales curiosités géographiques.



Le lieu de l'accident d'avion survenu dans l'Antarctique. Cette illustration de filière montre le mont Erebus, un volcan encore en activité.

FAITES-LE CE SOIR...
Vous avez jusqu'à 19h30 pour composer
647-3333
ET VOUS ABONNER AU JOURNAL
LE SOLEIL

(Annonce)
ENTRE NOUS
Marie Robert
POUR SOULAGER LES MAUX DE DOS:
Je me réjouis de voir qu'un nouveau produit a été mis au point pour soulager les maux de dos. J'entends les douleurs consécutives au bricolage excessif ou au surmenage un jour de congé. Le remède s'appelle BACK-ESE et il soulage rapidement et efficacement les maux de dos provoqués par des muscles surmenés. L'effet de BACK-ESE se fait sentir immédiatement... les muscles endoloris se calment au bout de quelques minutes. Vous pouvez vous déplacer de nouveau sans douleur. Comme la plupart des maux de dos surviennent à l'improviste, ne vous laissez pas prendre de court. BACK-ESE est en vente dans les pharmacies seulement.

CORRECTION
Il s'est glissé une erreur dans notre cahier publicitaire "SOLDE de Noël", insérée dans ce journal le samedi 24 novembre.
En page 12, l'aspirateur modèle VC2000 n'est pas doté d'un enrouleur automatique du cordon (tel qu'annoncé).
Nous nous excusons des inconvénients que cette erreur aurait pu causer à notre clientèle.

NOUVEAU COIFFEUR

Yves Richard, styliste La direction du Salon Chanel est heureuse d'accueillir au sein de son équipe, M. Yves Richard, coiffeur-styliste de talent. Toutes ses clientes sont invitées à venir le rencontrer. Prenez rendez-vous sans tarder:
626-6420
Salon
CHANEL enr.
150, 73e Rue ouest, Charlesbourg

UNE VRAIE CROISIÈRE GASTRONOMIQUE! Vous la ferez avec le Livre de recettes de soupes et accompagnement SIFTO®. Il vous est offert absolument GRATIS et regorge de merveilleuses recettes, faciles à préparer, qui vous attireront des compliments, même des convives les plus difficiles. Voici un exemple des surprises culinaires que vous réserve SIFTO®... Bouillabaisse Neptune... Minestrone... Borscht à la Russe. Il vous suffit d'écrire à: SEL SIFTO®, C.F. 7213, Bureau de poste A, Montréal, Québec H3C 3Z2. Tout ce que vous devez savoir pour réussir les bouillons, purées, bisques et soupes de poisson, GRATIS de SIFTO®.

Les gaz intestinaux... ils sont embarrassants, certes, mais qui plus est ils peuvent être également douloureux. Ils peuvent avoir diverses causes, la nervosité ou une alimentation trop épicée, entre autres. Aussi, si vous souffrez parfois de gaz intestinaux, le remède est à portée de votre main avec les comprimés machables, OVOL 40 aromatisés à la menthe (concentration normale) ou OVOL 80 (double concentration). OVOL est le seul produit sur le marché, spécifiquement et exclusivement destiné au soulagement des maux consécutifs aux gaz intestinaux. Son efficacité éprouvée agit rapidement sans former de mousse, pour dissiper les poches de gaz causant flatulence, ballonnements et autres problèmes. Comme avec tout autre médicament, si les symptômes persistent, consultez votre médecin.

Les détenus de Bordeaux se sont fait une petite fête

MONTREAL (d'après PC) — Environ 115 détenus de la prison provinciale de Bordeaux ont été cernés puis ramenés à leurs cellules, tard hier soir, après avoir semé la pagaille dans le pénitencier pendant une bonne partie de la soirée.

Le directeur de l'institution carcérale, Pierre Moisan, a expliqué lors d'une conférence de presse impromptue, lorsque le calme fut revenu, qu'il ne savait pas pourquoi les détenus avaient agi ainsi.

Les incidents ont commencé vers 18h et se sont confinés à une seule des cinq ailes de la prison. Tout aurait commencé après le souper, au moment où les pensionnaires quittaient la cafétéria. "Ils ont commencé à faire du bruit et ont allumé un petit feu au milieu de la place" a raconté Moisan.

Les pompiers ont été appelés mais

ont eu de la difficulté à éteindre l'incendie parce que les mutins leur lançaient toutes sortes d'objets.

"Ils ont organisé un petit party", a commenté un dirigeant du pénitencier

qui a demandé à ne pas être identifié. Des lavabos auraient été cassés à travers le tumulte. A l'arrivée des policiers, les détenus ont refusé de réintégrer leurs cellules.

Le Jablanica renfloué

ALEXANDRIA BAY, N.Y. (d'après UPI) — Le cargo yougoslave Jablanica, échoué lundi après une collision avec un navire canadien, dans la voie maritime, près d'Alexandria Bay, dans l'Etat de New York, a été renfloué hier.

L'opération a nécessité le transfert à bord d'un chaland de la cargaison de 850 tonnes de grains que le navire acheminait vers Port-Cartier, au Québec.

Le Jablanica devait être remorqué jusqu'à Bartlett Point pour être inspecté et ensuite jusqu'à Montréal où des réparations en cale sèche pourront être effectuées. Une entaille de 200 pieds a été découverte dans la coque du navire.

Les dommages causés au Jablanica sont dus aux manœuvres effectuées après la collision plutôt qu'à l'impact avec le cargo canadien, Le Pierson Daughters.

HENRI TURCOTTE LTEE

OPERATION PLUS

ON VOUS EN DONNE PLUS

<p>LOT DE TABLES DE SALON LAMPES TABOURETS</p> <p>A \$5⁰⁰</p>	<p>LOT DE MATELAS A RESSORTS 30" - 36" - 39"</p> <p>\$65⁰⁰</p>
<p>COMMODES BUREAUX DOUBLES SECRETAIRES</p> <p>RABAIS DE 25%</p>	<p>MOBILIERS DE CUISINE</p> <p>A PARTIR DE \$89⁰⁰</p>

DES CENTAINES ET DES CENTAINES D'AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN

FACILITES DE PAIEMENT POUR CONVENIR A TOUS LES BUDGETS

HENRI TURCOTTE 42 ANS AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS

2 HEURES DE STATIONNEMENT GRATUIT, STATIONNEMENT JACQUES-CARTIER

330, RUE DE LA COURONNE, QUÉBEC - TEL.: 529-3365

20% sur toute notre collection SEIKO jusqu'à 8 décembre

les bijoutiers de québec depuis 1937
mail st-roch

Le Canada songe à acheter en Thaïlande un hôtel pour y accueillir des réfugiés

par Roger BELLEFEUILLE

Le gouvernement canadien envisage la possibilité d'acheter, non loin de l'aéroport de Bangkok, en Thaïlande, un hôtel appelé à devenir un lieu de transit pour des réfugiés en attente de départ pour le Canada. L'hôtel pourrait accueillir quelque 1.500 personnes.

Cette nouvelle n'a pas été annoncée par un membre du gouvernement Clark, mais plutôt par M. Régis Migneault, sous-ministre adjoint à l'Immigration-Québec. Celui-ci participait hier soir, au COFI de Québec à une soirée d'information à l'intention de quelque 200 personnes représentant des groupes de parrainage de Québec et de l'est de la province.

C'est d'ailleurs le titulaire de ce ministère, M. Jacques Couture, qui a inauguré cette soirée. Il n'a pas caché sa déception et son impatience devant le fait que très peu de Cambodgiens soient arrivés en terre québécoise jusqu'ici.

Lors d'une rencontre avec la presse, il s'est dit déçu que son homologue fédéral, M. Ron Atkey, n'ait pas retenu une suggestion qu'il lui a faite par télégramme, au début de novembre, en vue d'accélérer le flot de réfugiés khmers.

Cette suggestion visait à ce que les examens médicaux soient effectués à l'arrivée au Canada et non avant le départ de la Thaïlande, mesure d'ex-

ception qui avait été appliquée pour les réfugiés ougandais.

Suspicion

Sans en avoir, d'autre part, la certitude, M. Couture a dit entretenir le net sentiment que les conseillers d'Immigration Canada, en Thaïlande, sont trop sélectifs à l'endroit des réfugiés khmers. Ces gens étant pour la majorité issus des couches laborieuses — paysans, pêcheurs, ouvriers non spécialisés — les représentants canadiens les trouveraient peu aptes, toujours selon le titulaire d'Immigration-Québec, à s'établir avec succès au Canada.

Or, le Québec s'est engagé à recevoir, d'ici la fin de 1980, 3.000 réfugiés cambodgiens. M. Couture aura cette préoccupation en tête lors de son voyage de trois semaines, à compter du 10 janvier, en Thaïlande et dans quelques autres pays du sud-est asiatique. Le ministre Atkey sera aussi dans les mêmes parages à cette occasion.

Le ministre de l'Immigration du Québec a d'autre part annoncé qu'une cérémonie marquera, le 10 décembre la clôture officielle de l'opération secours Québec-Cambodge.

Cette collecte de fonds, via les caisses populaires et les caisses d'économie, a remporté jusqu'ici plus de \$600.000.

Or, une partie de cette somme, a aussi annoncé M. Couture, servira à dépêcher une équipe de sept membres de la Croix-Rouge, section québécoise,

en Thaïlande. Cette équipe sera présentée au public à l'occasion de cette cérémonie-bilan.

"Québécoisisation" accélérée

Sur la quinzaine de "parrains" actuels ou futurs qui sont intervenus lors de la période de questions, tous se sont dit enchantés de leur expérience, en même temps que l'on a pu sentir, par ces interventions, un désir plus ou moins avoué de "québécoiser" le plus rapidement possible ces gens venus d'un autre monde. Une série d'anecdotes qui mettaient en relief un très vif entrechoc culturel. Au point que l'on a réclamé, du COFI, un cours d'arts ménagers, ce qui sera d'ailleurs fait dans quelques mois.

Les bébés asiatiques, par exemple, ne portent pas de couches, avec la conséquence, qu'au Canada, ils laissent des traces sur leur passage. Beaucoup de questions sur les maladies infectieuses aussi. "Ces gens peuvent-ils prendre de l'aspirine?", a-t-on demandé. Oui, s'il n'y a pas de contre-indication, comme pour nous.

Une femme a raconté au représentant du SOLEIL que toute sa famille avait attrapé la gale parce que l'un des jeunes réfugiés accueilli en était atteint.

Pour tous ces bobos, s'adresser au département de santé communautaire de la région, a-t-on conseillé.

Enfin, le ministère des Affaires sociales adressera à tous les dentistes

une directive concernant les cas d'hépatite B, une infection dentaire, "qui ne fait pas mourir", mais qui commande des mesures spéciales d'asepsie.

Tous les nouveaux arrivants seront désormais examinés, à leur arrivée à Montréal, pour savoir s'ils sont porteurs de cette infection.



Le Soleil, André Beucher

Pour répondre aux "parrains", hier soir, entre autres MM. Régis Migneault, sous-ministre adjoint au ministère de l'Immigration du Québec, Louis-Gilles Richard, de l'Oeuvre de parrainage de réfugiés Pulau Bidong, et le ministre Jacques Couture (debout).

Une fraude mystérieuse découverte

VICTORIAVILLE (PC) — La plus vaste fraude économique de l'histoire des Bois-Francs vient d'être mise au jour par la Sûreté municipale de Victoriaville et la sûreté du Québec, section des crimes économiques. Plus de \$180.768 auraient été détournés en trois ans au sein d'une compagnie de finance dont le siège social est à Toronto et qui possède une succursale à Victoriaville.

Une jeune femme d'une trentaine d'années aurait détourné cette somme entre octobre 1975 et mai 1978 alors qu'elle était chargée des prêts dans cette succursale de Victoriaville.

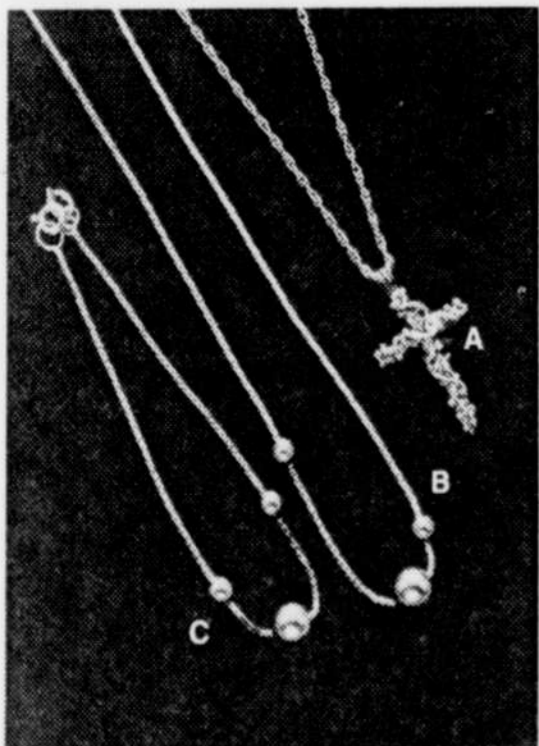
Les recherches policières ont élucidé plus de 52 faux prêts, dont 25 effectués sur des noms fictifs, qui seraient à l'origine de ce vaste détournement de fonds. Il aura fallu plus de trois ans aux inspecteurs de la compagnie de finance pour commencer à sentir anguille sous roche tellement les détournements étaient effectués de façon professionnelle.

Un élément mystère vient toutefois troubler cette affaire. La jeune femme n'aurait jamais eu l'utilisation de cette petite fortune, ni en biens ni en liquide. Une hypothèse est présentement étudiée par les enquêteurs voulant qu'il aurait pu y avoir chantage derrière cette fraude.

Une surprise de chez les bijoutiers Peoples.
ça vaut un gros baiser

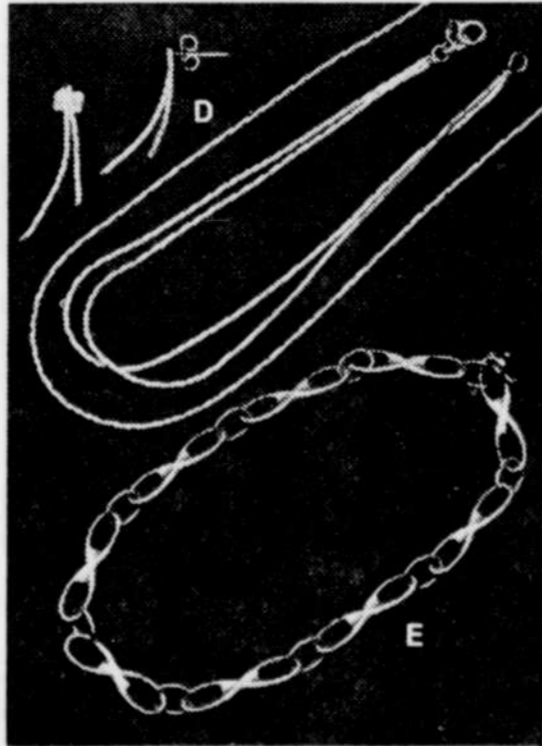


Un exquis joyau en or
s'offre à tout bout de champ.



Quand vous lui offrez de l'or de chez les bijoutiers Peoples, vous recevez aussi quelque chose que vous aimez... un gros, gros baiser!

- A. Croix 'lianes enlacées' originale, en or jaune 10 C, sur chaîne torsée de 20" 100.00
- B. Attrayant collier de 15" en or 10 C, orné de boules coulissantes ... 79.95
- C. Bracelet assorti de 7 1/4" en or 10 C, à boules coulissantes 49.95
- D. Coquet ensemble en or jaune 10 C, comprenant chaîne de 16", bracelet de 7 1/4" et boucles d'oreilles assortis 200.00
- E. Pimpant bracelet de 7 1/4" à mailons en 8", en or 10 C 125.00



Renseignez-vous quant à nos mises de côté pour Noël!

LES BIJOUTIERS-DIAMANTAIRES
PEOPLES⁺
Les diamantaires par excellence

Les Galeries Ste-Anne
Giffard
Tél.: 667-4814

Les Galeries Chagnon
Lévis
Tél.: 837-2452

Place Ste-Foy
Ste-Foy
Tél.: 651-6455

Fleur de Lys
Québec
Tél.: 647-3889

L'Association des Marchands
des Galeries de La Canardière



invite
tous
les
enfants
à
la

**PARADE
DU PÈRE
NOËL**

le 1er décembre

Accompagné de fanfares et majorettes, le Père Noël défilera en 4 x 4 dans les rues de Beauport et Québec. Départ et arrivée au centre commercial. Soyez de la partie, il y aura du plaisir pour tout le monde! Les parents pourront profiter de l'occasion pour faire leurs emplettes des Fêtes dans une atmosphère joyeuse et bénéficier de prix alléchants.

ITINÉRAIRE DE LA PARADE:

Départ du centre d'achats — Mgr-Gauthier — Du Sanctuaire — Chemin Royal — La Canardière — Champfleury — Boul. Ste-Anne — Retour au centre d'achats La Canardière.



Maraudage: Gaulin propose la concertation à la FTQ

par Georges ANGERS

Le problème des relations intersyndicales a occupé l'essentiel des réflexions du 16e congrès de la FTQ hier, et ce pour une troisième journée consécutive.

Dès le début des assises, hier matin, le président de la CEQ, M. Robert Gaulin, a ravivé le débat en invitant la FTQ à adhérer à un protocole en quatre points devant réglementer, s'il était adopté, le maraudage entre les grandes centrales syndicales au Québec.

"Ça ne peut plus continuer

comme ça fonctionne présentement", a soutenu le président de la CEQ, ajoutant que seuls les intérêts antisyndicaux étaient servis par cette querelle intestine du mouvement syndical.

Reconnaissant qu'il existait effectivement des problèmes de "maraudage", M. Gaulin a rappelé aux délégués de la FTQ que personne n'avait le monopole de la vertu dans cette situation.

Le président de la CEQ a cependant profité de l'occasion pour placer en exergue le comportement des dirigeants de sa centrale au

cours de la dernière période de maraudage dans le secteur public et parapublic.

M. Gaulin a rappelé que la CEQ avait adopté une politique de non-maraudage en quatre points qui pourrait éventuellement servir de base, a-t-il suggéré, à l'établissement d'un protocole plus large pour l'ensemble du mouvement syndical au Québec.

Principes

Ces principes sont d'abord: l'absence de toute sollicitation d'une centrale auprès des membres d'une autre centrale.

Deuxièmement: la nécessité de soumettre toute intervention auprès d'un syndicat non affilié à la requête de l'exécutif de ce syndicat.

La centrale sollicitée doit ensuite, selon la CEQ, prévenir la centrale contestée des démarches en cours.

Enfin, les représentants des centrales ne doivent en aucun cas déblâter contre l'autre centrale mais se contenter, selon Robert Gaulin, de présenter la structure, les modes de fonctionnement et les objectifs de leur centrale.

Le président de la FTQ n'a pu s'empêcher d'esquisser un sourire à l'énoncé de ces principes qui sont, pour lui, du déjà vu.

Naïveté

Autant la FTQ, a expliqué Louis Laberge, n'aurait au-

un problème à signer un tel protocole avec la CEQ, autant elle ne se fait pas d'illusion sur la possibilité d'en arriver à une entente similaire avec la CSN.

Les difficultés de coexistence entre la CSN et la FTQ sont beaucoup plus profondes, a expliqué M. Laberge, précisant qu'elles allaient bien au-delà des questions de prestige ou d'orgueil des dirigeants syndicaux.

M. Laberge a cité en exemple le problème des métallos ainsi que celui des employés de commerce où les travailleurs, a-t-il soutenu, subissent des attaques violentes.

Le débat s'est ravivé chez les délégués immédiatement après le discours du prési-

dent de la CEQ lorsque le congrès a étudié le rapport du secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, également coordonnateur de la FTQ dans le dossier du Front commun.

Violente sortie

Faisant rapport de sa participation au Front commun, M. Daoust s'est lancé dans une violente dénonciation de la grève décrétée par la CSN à l'encontre de la décision prise par les coordonnateurs des trois centrales.

Il a non seulement soutenu que ce débrayage de la CSN n'avait aucunement fait avancer le dossier mais qu'il était "presque convaincu" que ce débrayage avait rendu impossible l'obtention d'amé-

liorations dans les conditions normatives des employés touchés.

Les déclarations de M. Daoust ont cependant fait bondir quelques délégués qui ont contesté l'analyse du secrétaire général de la FTQ.

L'intervention du directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique, M. Roger Laramée, est cependant parvenue à replacer les événements dans leur perspective. "Toutes les déclarations des derniers jours étaient nécessaires", a déclaré M. Laramée, mais il ne faut pas qu'"elles nous empêchent de repartir sur des bases plus solides".

Victoire politique

Au cours d'une conversa-

tion, le président de la FTQ a par ailleurs reconnu que la CSN pouvait afficher une victoire politique, "mais à quel prix?" s'est demandé Louis Laberge qui a soutenu que cette "victoire" n'avait été acquise qu'au prix d'un bris des notions les plus élémentaires que doivent observer toutes les parties à un front commun.

M. Laberge a soutenu que l'attitude de la CSN dans le dossier du Front commun avait jeté de l'huile sur le feu des susceptibilités intersyndicales, avivées, à la FTQ, par la campagne de maraudage dans les secteurs public et parapublic de 1978 et par les campagnes dans le secteur privé, principalement chez les métallos et chez les employés de commerce.

Moratoire

De là à déclarer une guerre à la CSN, il n'en est pas encore question à la FTQ, d'autant plus, estime-t-on, que ce sont les travailleurs qui en seraient les premières victimes.

On tentera aujourd'hui de s'entendre sur une formule permettant, autant que possible, de décanter la crise actuelle, tout en étant conscient que la solution du problème fondamental n'est pas pour demain matin.

Ni chez les dirigeants de la FTQ, ni chez les délégués, on ne s'attendait cependant à ce que le 16e congrès de la FTQ ne porte exclusivement sur les problèmes intercentrales, comme l'a souligné un délégué hier.



Robert GAULIN



vente d'automne

Rabais de 30 à 50%*

(*sauf sur la nouvelle marchandise)

Manteaux - Costumes
Ensembles-pantalons
Robes de tout genre - Vêtements sport

Profitez de cette occasion, dès maintenant, pour compléter votre garde-robe automne-hiver.

Jean Fortin inc.

12, Côte de la Fabrique - 692-2490

Stationnement gratuit Parc-Autos de l'Hôtel de ville
Toute vente finale



l'extra-douceur signée Matinée

25 CIGARETTES KING SIZE

Matinée Extra Douce

Av. Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage-évier d'inhaler. Moyenne par cigarette-Format King Size: "goudron" 4 mg, nicotine 4 mg.

LE DRY GIN
WISER'S
International

DÉLICIEUX AVEC OU SANS EAU

À LONDRES COMME AILLEURS...

Fleuve pollué par du mazout du CHUL

Le Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL) est impliqué, pour la deuxième fois en deux ans, dans le déversement de mazout lourd dans le fleuve Saint-Laurent.

Il s'agit cette fois de 800 à 1.000 gallons de combustible qui s'est répandu sur les eaux, par la voie de l'égout de Sillery, formant une mince couche d'huile sur la berge de l'île d'Orléans jusqu'au pont de Québec.

Selon un communiqué émis hier par le ministère de l'Environnement, cet incident serait imputable à une erreur d'un employé qui aurait omis de refermer la valve d'un réservoir. Radio-Canada affirmait plutôt, à ses bulletins télévisés d'hier, qu'une défectuosité dans la tuyauterie de la chaufferie aurait causé le déversement.

Des que l'incident a été découvert, les mesures nécessaires ont été prises et le CHUL a déjà retenu les services d'une compagnie spécialisée dans le genre de nettoyage qu'il faudra entreprendre pour réparer les dégâts.

Selon Radio-Canada, cet incident n'aurait aucune conséquence sur la qualité de l'eau potable ou la vie marine. Un porte-parole du CHUL laissait entendre hier à un reporter de la société d'Etat que ce nettoyage pourrait coûter un maximum de \$15.000 à l'institution.

Un inspecteur du ministère de l'Environnement du Québec a été chargé du dossier. Le 3 novembre 1977, le débordement d'un réservoir de mazout du CHUL avait entraîné un déversement d'environ 3.500 gallons dans les eaux du fleuve.

Gaspésie: routes négligées ouvertes cet hiver

par Michel DAVID
du bureau du Soleil

MATANE — Bonne nouvelle pour les habitants de Saint-Conrad, de la route Saint-Louis de Saint-Onge, des rangs 9 et 10 de Saint-Godefroi et du rang Robitoux, au nord de New Richmond, dans le comté de Bonaventure: le ministère des Transports assurera le déneigement des routes que refusaient d'effectuer les municipalités, faute de moyens financiers.

Il n'a pas encore été décidé si le ministère assumera lui-même la régie des travaux de déneigement, ou s'il les fera effectuer à contrat, mais un porte-parole du bureau du ministre a assuré LE SOLEIL que les routes seraient bien ouvertes cet hiver.

On ignore cependant s'il s'agit d'une mesure temporaire ou du règlement définitif d'un problème qui dure déjà depuis deux ans. Pas plus d'ailleurs qu'on ne connaît les coûts qui résulteront de la décision du ministère.

Au cours d'une brève tournée effectuée dans la région, LE SOLEIL avait dernièrement fait état de la situation difficile que risquaient de connaître plus d'une centaine de Gaspésiens, dont les municipalités se déclaraient incapables d'assurer les services de déneigement.

Partout, le problème avait la même origine: des responsabilités largement disproportionnées aux ressources financières des municipalités, les coûts de déneigement de quelques kilomètres de route dépassant parfois le budget total d'une municipalité.

楽しいお食事は京都へ

Des spécialistes du steak, il y en a tant et plus. Au Kyoto, on ajoute un raffinement: le steak est présenté en spectacle et servi à la japonaise. Et la mise en scène se fait à votre table... aux mains d'un chef cuisinier qui transforme à couteaux tirés une tendre pièce de bœuf et des légumes bien frais... en festin d'empereur! Pourquoi vous contenter d'un steak ordinaire? Au Kyoto, on vous l'offre 'spectaculaire'.

Du lundi au vendredi: déjeuner d'affaires de midi à 14h00.



LA MAISON DU STEAK 'SPECTACULAIRE'
360 av. Grande Allée est
en face de l'Hôtel Loews-LP Concorde
Pour réserver, composez 529-8141

laliberté

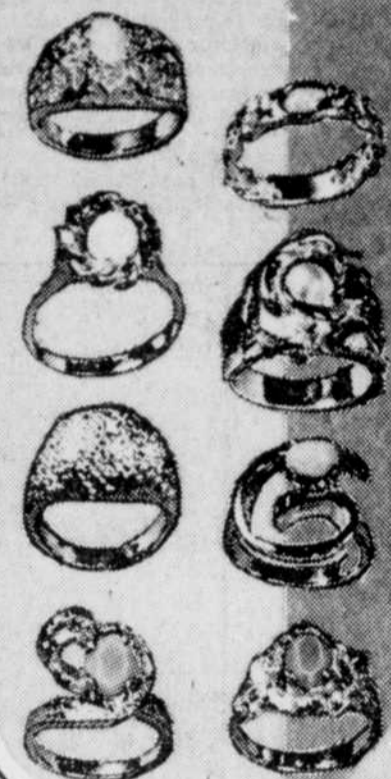
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

SUPERBE ENSEMBLE TORSADE ET BRACELET

Riche fini couleur or, imitant l'or à s'y méprendre. Un moyen peu dispendieux d'épater votre entourage.

TORSADE 30 pouces \$25 | **BRACELET 7 pouces 7.50**

Superbe Collection



Cui... Laliberté vous offre sa superbe collection de bagues de ton or. Elles sont serties de pierres telles que: turquoise, corail, perle, opale, œil de tigre, émeraude, cristal. Des reproductions de nos plus beaux modèles de bagues en or. Grandeurs 5 à 8.

\$8 \$9 \$10

BAGUES POUR HOMMES

A- Modèle œil de tigre poli.
B- Modèle œil de tigre fini satin.
C- Modèle avec onyx.
D- Modèle avec onyx et initiale.

UN SEUL BAS PRIX 99¢

RAVISSANTS BRACELETS POUR DAMES

Des bracelets d'une rare beauté UN SEUL PRIX au fini doré, imitant l'or à la perfection. Style bracelet charms dans une variété de modèles.

\$8

LE TOUT DERNIER CRI DE LA MODE!

Le cristal est de retour... et Laliberté a préparé pour vous la plus belle collection dans une grande variété de formes et de couleurs. Procurez-vous le vôtre à ce prix spécial d'introduction.

POUR TOUS NOS MODELES \$20

-SERVICE COMMANDE POSTALE-

Mandat-poste, livraison plus rapide.
 S.V.P. ajoutez taxe de vente de 8% plus 1.00 pour frais de poste.
 Inscrivez sur votre chèque votre no d'assurance-maladie AU COMPLET en lettres et chiffres, et votre nom de fille.

NOM _____
ADRESSE _____
C.P. _____ TEL. _____
ITEM _____

ADRESSEZ A: Laliberté, 595, St-Joseph est, Québec, G1K 3B7